

**L'UNION EUROPEENNE
A-T-ELLE DES
INTERETS COMMUNS DANS LE MONDE?**

**Mémoire de géopolitique
du Capitaine de frégate Arnaud d'ALES de CORBET
dans le cadre de l'étude dirigée
"Le monde vu par la Commission Européenne"**

Directeur : Monsieur Thierry CHOPIN

avril 2005

L'Union Européenne a-t-elle des intérêts communs dans le monde?

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

UNE GRANDE DIVERSITE DES INTERETS SUR LE PLAN STRATEGIQUE

L'UE : une Union d'Etats qui ont des intérêts propres ...

... d'où découlent des divergences dans la définition d'intérêts communs au niveau européen

DEUXIEME PARTIE

**UNE CONVERGENCE POSSIBLE DES INTERETS ENTRE ETATS MEMBRES
PEUT-ELLE CONDUIRE A UNE VISION STRATEGIQUE COMMUNE DU ROLE DE
L'UNION EUROPEENNE SUR LA SCENE INTERNATIONALE ?**

Une convergence sur certains intérêts stratégiques

Vers une vision stratégique commune ?

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

ACP :	Afrique Caraïbe Pacifique
ADM :	Armes de destruction massive
AED :	Agence européenne de défense
AIE :	Agence Internationale pour l'Energie
ALENA :	Accord de libre échange nord-américain
BIT :	Base industrielle et technologique
CED :	Communauté européenne de défense
CEI :	Communauté des Etats Indépendants
CMUE :	Comité Militaire de l'UE
COPS :	Comité Politique et de Sécurité
EBA :	everything but arms ou « Tout sauf les armes »
EMUE :	Etat-Major de l'UE
OCCAR :	Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement
OMC :	Organisation mondiale du commerce
ONU :	Organisation des Nations Unies
OSCE :	Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe
OTAN :	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PESC :	Politique Etrangère et de Sécurité Commune
PESD :	Politique Européenne de Sécurité et de Défense
PIB :	Produit Intérieur Brut
PMA :	Pays les moins avancés
TNP :	Traité de Non Prolifération
TUE :	Traité sur l'Union Européenne
UE :	Union Européenne
UEO :	Union de l'Europe Occidentale
ZLEA :	Zone de libre échange des Amériques

INTRODUCTION

L'Union Européenne ? Un géant économique, mais un nain politique.

Il faut bien admettre que cette boutade résume assez bien la situation de l'UE.

Première puissance économique mondiale, l'UE a du mal à faire entendre sa voix sur la scène internationale.

La faiblesse de son outil militaire n'est pas la seule ni la principale cause de cette difficulté. En fait, union d'états, cette entité qui n'a pas encore de personnalité juridique, souffre d'un manque de cohésion politique interne inhérente à son statut. Ainsi, les oppositions de points de vue et les divergences d'intérêts freinent le processus d'intégration, seul capable de surmonter cette difficulté.

Pour devenir un acteur international de premier plan, l'UE doit être capable de développer une vision géopolitique commune. Or celle-ci ne peut émerger qu'en se fondant sur des intérêts communs.

Il était donc intéressant dans un premier temps de faire un état des divergences entre les pays membres, notamment dans les domaines des cultures stratégiques, des outils militaires, des finalités politiques et des priorités géographiques ou historiques.

Partant de ce constat, il sera alors possible dans un deuxième temps de voir si une convergence possible des intérêts d'ordre géoéconomique et sécuritaire entre Etats membres, s'appuyant sur la stratégie européenne de sécurité et sur les innovations institutionnelles récentes et à venir, peut conduire à une vision stratégique commune du rôle de l'Union Européenne sur la scène internationale.

C'est à ce prix que l'Europe pourra enfin faire entendre sa voix sur la scène internationale.

PREMIERE PARTIE : UNE GRANDE DIVERSITE DES INTERETS SUR LE PLAN STRATEGIQUE

I.1 L'UE : UNE UNION D'ETATS QUI ONT DES INTERETS PROPRES ...

I.1.1 Des cultures stratégiques propres

L'héritage stratégique européen est particulièrement riche et diversifié. Il fait apparaître des oppositions qui constituent autant d'obstacles à l'établissement de concepts et doctrines stratégiques communs, et à la mise en place d'habitudes de travail communes.

Tropisme maritime ou continental, importance accordée à la logistique, existence d'un passé colonial, lien entre armées et nation, ces divergences de cultures stratégiques sont profondément enracinées dans l'histoire et la géographie de ses Etats membres.

I.1.1.1 La position géopolitique

I.1.1.1.1 Tropisme maritime ...

L'absence de frontière terrestre a des conséquences profondes sur les comportements et les choix stratégiques d'un état insulaire comme le Royaume Uni.

La mer constitue pour lui d'abord une protection assez efficace contre les risques d'invasion. Il en résulte une grande liberté d'action, puisque la défense du sol national n'étant plus une priorité immédiate, les capacités d'action du pays peuvent être consacrées à d'autres objectifs, comme la conquête d'un empire colonial par exemple.

La mer est aussi séparation, notamment pour les échanges commerciaux, ce qui peut nuire à son développement économique. Cela explique l'acharnement et la continuité dont ce pays a fait preuve dans sa politique maritime et dans l'édification d'un outil naval longtemps sans rival, et dont l'objectif était la préservation de la liberté de navigation sur les mers. En effet, que ce soit avec les villes marchandes flamandes et germaniques puis avec son empire colonial, les échanges maritimes ont toujours constitué un élément crucial de l'équation stratégique britannique et une préoccupation constante de ses dirigeants. La survie de la Grande Bretagne s'est d'abord et toujours jouée sur mer.

La mer est aussi isolement. La possibilité de se replier confortablement sur son territoire, à l'abri de la mer, lui permet, en cas d'échec d'une intervention engagée sur le continent européen par exemple, de ne pas avoir à subir de perte de souveraineté, comme la cession de l'Alsace et la Lorraine pour la France en 1871. Il en résulte à la fois une certaine tendance à l'individualisme dans les relations internationales, et surtout une réticence très forte à tout abandon de souveraineté à laquelle ce pays ne voit pas d'utilité ni d'intérêt.

Enfin, la protection offerte par la mer devant être relativisée par l'étroitesse du détroit du Pas de Calais, le Royaume Uni a constamment joué la division entre les pays continentaux. Elle s'est presque toujours alliée avec les adversaires de la puissance continentale qui était suspectée de vouloir ou pouvoir l'envahir et la concurrencer sur mer, c'est-à-dire la France et l'Allemagne. Son corps de bataille terrestre ne lui permettant pas d'emporter seule la décision, elle a toujours marqué une préférence pour les stratégies de contournements ou périphériques, ce qu'illustre bien l'attaque des Dardanelles en 1915.

I.1.1.1.2 ... et tropisme continental

A l'opposé, l'Allemagne voit son accès à la mer réduit à une mer fermée et en plus sur une faible étendue. Ancienne terre d'invasion, elle a dû s'accommoder de puissants voisins : la France, les empires austro-hongrois et russe.

Ne pouvant les affronter tous simultanément, sa stratégie a toujours visé à séparer ces adversaires. Cela donnera naissance au plan Schlieffen qu'appliqueront Von Rundstedt et Hitler et qui prévoit d'abord d'éliminer ou neutraliser un ennemi, puis de traiter le suivant.

La puissance économique et la vigueur démographique de l'Allemagne rendaient viables cette stratégie et ainsi ne justifiaient pas la recherche à tout prix d'un allié de revers. Au contraire, la stratégie allemande a visé à l'autarcie et à l'autonomie.

Enfin, le refus franco-britannique de la laisser conquérir un empire colonial, l'a naturellement conduite à se tourner vers les grands espaces de l'Europe orientale pour trouver des débouchés à son économie en pleine expansion. Cette obligation a ainsi encore renforcé son tropisme continental et terrestre. Sa stratégie maritime n'a certes pas été délaissée, mais elle est toujours restée secondaire, s'apparentant surtout à une guerre de course.

I.1.1.1.3 Les états hybrides

La grande ouverture sur la mer qu'offrent à la France ses 3 000 kilomètres de côtes lui conférait une vocation maritime indéniable. Toutefois, les ressources du pays, qui ne justifiaient pas la conquête d'un empire colonial, et sa très grande vulnérabilité terrestre font que « *la conscience de l'importance des choses de la mer et de l'intérêt de la puissance navale pour le développement de la nation n'a jamais été profondément ancrée dans notre tradition historique* »¹. Sa survie s'étant toujours jouée sur la terre, sa culture stratégique est d'abord continentale.

Cependant, le rôle majeur joué par la marine dans l'édification de l'empire colonial a conduit la France à développer une stratégie maritime, certes secondaire, mais d'envergure

¹ Amiral Pierre Lacoste,

mondiale. L'avènement de l'atome revalorisera cette stratégie qui place la marine « *pour la première fois de notre histoire au premier plan de la puissance guerrière de la France* »².

Enfin, sa relative faiblesse économique et démographique, à partir du XIX^{ème} siècle, a placé la France dans l'obligation de chercher des alliances de revers avec la Russie et le Royaume Uni pour faire face à l'Allemagne. Cette situation de faiblesse relative n'a pas beaucoup changé aujourd'hui, et la nécessité de nouer des alliances est devenue une évidence et une habitude dans la culture stratégique française.

I.1.1.2 La culture militaire

I.1.1.2.1 Approche managériale et approche guerrière³

L'isolement géographique, pour le Royaume Uni ou politique pour l'Allemagne impose à leurs armées de disposer d'une grande autonomie. Cette nécessité, dans une culture anglo-saxonne faite de rigueur et de recherche de l'efficacité, conduit à apporter une haute importance et un grand soin à la préparation des forces, à la planification des opérations et à la mise sur pied d'une chaîne logistique solide, et n'envisager un engagement qu'une fois toutes ces conditions remplies. Cette approche pourrait être qualifiée de managériale.

A l'opposé, on trouve l'approche que l'on pourrait qualifier de guerrière qui est plus liée à la culture latine. Les armées françaises et italiennes s'en remettent davantage au panache, à l'improvisation, sinon au bricolage pour pallier les retards ou les lacunes dans la préparation. Il a ainsi fallu littéralement « dépouillé » cinquante régiments français pour mettre en place le corps expéditionnaire lors de la guerre du Golfe en 1991⁴.

En revanche, cette approche développe une très bonne aptitude à faire face à l'imprévu, aptitude que possède très peu l'armée allemande.

I.1.1.2.2 Le passé colonial

Cette particularité, essentiellement franco-britannique, se traduit par des savoir-faire spécifiques, tels le combat en milieux extrêmes comme le désert, et une tradition de dialogue des cultures. Grâce à cette facilité à communiquer avec les populations, ces armées possèdent une grande aptitude à participer au règlement des crises, notamment par le biais d'actions civilo-militaires. Les autres armées ont en général tendance à se replier sur leurs camps de base et à se cantonner dans l'action purement militaire.

² Général de Gaulle, discours aux futurs officiers de l'Ecole Navale en 1965

³ Hervé Couteau-Bégarie, « Unité et diversité des cultures stratégiques en Europe », *Vers une politique européenne de sécurité et de défense*, CERIS, Ed Economica

⁴ Hervé Couteau-Bégarie, *op. cit.* page 124

I.1.1.3 Les relations entre les militaires et la nation

En France, le concept qui a longtemps prévalu dans les relations entre l'armée et la nation est celui de « nation armée » issu de la Révolution. Selon ce concept, « pour défendre le sol de la patrie, il faut faire appel au plus grand nombre et résister avec acharnement, en s'appuyant sur des fortifications et des obstacles »⁵. Elle est à l'origine de la conscription qui a assuré le maintien du lien armées nation et garanti le consensus populaire autour de la politique extérieure des gouvernements successifs, situation qui n'a pas été remise en cause par la professionnalisation des armées en 1996.

Ce lien est plus lâche en Allemagne ou en Espagne où la chose militaire fait l'objet d'une certaine indifférence, voire d'un rejet en raison de l'amalgame réalisés, à tort ou à raison, entre les armées et un passé récent traumatisant, le nazisme ou le franquisme, que les consciences collectives cherchent à effacer et oublier. Ainsi la Bundeswehr souffre d'un manque flagrant de considération de son peuple. Cette défiance apparaît d'ailleurs dans la loi fondamentale qui lui interdisait jusqu'à il y a peu, toute intervention extérieure, de peur de renouer avec un aventurisme militaire honni, et dans la démocratisation qui lui a été imposée avec l'introduction des syndicats. L'isolement qu'a connu l'Espagne, pendant près de deux siècles se traduit par un désintérêt marqué du peuple espagnol pour l'action extérieure, il en résulte une indifférence généralisée à l'égard de l'armée ibérique.

Pour ces deux pays, cela se traduit par des problèmes de recrutement et des difficultés pour justifier des budgets déjà en forte réduction.

I.1.2 Des moyens hétérogènes

L'hétérogénéité des moyens est encore plus nuisible à l'édification d'une stratégie commune. Ces moyens, par la liberté d'action, l'autonomie de décision ou tout simplement par l'aptitude à combattre qu'ils procurent, conditionnent directement la capacité des Etats membres à agir sur la scène internationale. L'hétérogénéité des moyens rend donc problématique une intervention commune pour le règlement d'une crise par exemple.

I.1.2.1 La dissuasion nucléaire : un facteur d'hétérogénéité fondamental

Outil de puissance par excellence, l'arme nucléaire induit un fossé considérable entre ceux qui la possèdent et les autres.

⁵ Bruno Colson, *La culture stratégique française*, site internet de l'ISC

I.1.2.1.1 Une grande liberté d'action pour la France et le Royaume Uni

La sanctuarisation du territoire national qu'induit la dissuasion renforce d'abord la souveraineté nationale et l'indépendance de ces pays. Grâce à l'autonomie de décision stratégique vis-à-vis des grandes puissances qu'elle apporte, elle procure une grande liberté d'action sur la scène internationale, ce qu'avait illustré a contrario la crise de Suez en 1956. Elle permet ainsi à ces pays de conserver une stratégie à vocation mondiale et de tenir un « rang » conforme à leurs responsabilités de défense et de membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU. Enfin, cette dissuasion peut aussi s'adresser aux puissances régionales dotées d'ADM et de missiles balistiques susceptibles de les soumettre à un chantage dans le cadre d'un conflit régional, comme l'ont montré les travaux de révision de la doctrine nucléaire française entrepris en 1999.

Il y a donc une distorsion fondamentale entre les membres bénéficiant de cette protection et qui n'auront pas de réticence à s'engager dans des opérations de restauration de la paix et les autres.

I.1.2.1.2 Une politique de dissuasion européenne qui peine à émerger

Est-il envisageable de réduire cette fracture. Les initiatives prises et les déclarations de dirigeants politiques de ces deux pays pour étendre les bénéfices de la dissuasion franco-britannique au reste de l'UE (voir annexe 2) rencontrent en fait de nombreux obstacles.

Par sa nature, le contrôle et la mise en œuvre de la dissuasion ne se délèguent pas. La France et le Royaume Uni n'envisagent pas pour l'instant d'abdiquer cette prérogative qui constitue le fondement de leur souveraineté nationale et de leur indépendance. Par ailleurs, le Royaume Uni est lié aux Etats-Unis par les accords dits de Nassau⁶ et n'envisage pas de mise en œuvre de la dissuasion autrement qu'en concertation avec leurs alliés d'outre Atlantique⁷, ce qui est contraire à l'optique française.

Un obstacle juridique empêche de toute façon de franchir ce pas : les autres pays européens sont signataires du TNP, qui leur interdit non seulement la production et la détention de telles armes mais aussi leur contrôle physique. En revanche, un contrôle opérationnel négatif, dans lequel ils disposeraient d'un droit de veto, serait envisageable. Aussi, seule une Union parfaitement intégrée politiquement serait en mesure d'assumer juridiquement ce legs de la France et du Royaume Uni. Dans le cas d'une intégration politique imparfaite, il conviendrait au minimum de mettre en place un mécanisme d'établissement commun des plans nucléaires et de prise de décision concertée ...

⁶ US/UK Agreement for Cooperation on the Use of Atomic Energy for mutual defence Purposes, 1958.

⁷ Tony Blair , Assemblée Nationale en 1998 : « Forts en Europe, forts avec les USA : voilà notre objectif »

Le dernier obstacle, et non le moindre, réside dans les réticences, voire l'hostilité, que manifestent les autres états membres à cette perspective, signe le plus manifeste de l'édification d'une Europe puissance (voir para I.1.3).

I.1.2.2 Une capacité d'action extérieure assez faible

Une autre source d'hétérogénéité réside dans la disparité des capacités d'action extérieure des Etats membres que fait ressortir l'étude du groupe Venusberg⁸ (voir annexe 3) et d'où découle une capacité globale assez moyenne. Seuls deux pays, le Royaume Uni et la France disposent d'une panoplie assez complète pour participer à des actions de haute intensité. En outre ces forces européennes constituent une juxtaposition d'armées conçues et destinées pour la défense du sol national et sans cohérence d'ensemble. Ainsi, regroupent-elles au total 1,7 million de soldats, mais ne sont pas capables d'en projeter plus de 40 à 50 000 aptes à participer à des conflits de haute intensité.

Enfin, le maintien de la conscription dans certains pays, Autriche, Finlande, et Suède en raison de leur statut de pays neutre, constitue un motif de disqualification dans l'aptitude à l'intervention extérieure. L'Allemagne, le Danemark et la Grèce procèdent à une professionnalisation partielle pour acquérir cette capacité.

I.1.2.3 Un marché européen de l'armement éclaté (voir annexe 4)

Pour réduire cette hétérogénéité, un marché européen de l'armement restructuré, compétitif sur lequel l'ensemble des armées européennes viendrait s'approvisionner est indispensable. Or ce marché n'est pas attractif, comme en témoigne le déséquilibre entre les achats de matériel d'armement américain par les membres de l'UE, 7 milliards de dollars, et sa contrepartie américaine, 1 milliard de dollars⁹. Les causes en sont un paysage industriel éclaté et une BIT insuffisante.

Ainsi, l'armée américaine avec un budget de défense de 460 Mds \$ n'a le choix qu'entre deux constructeurs d'avions de combat et deux constructeurs navals, lorsque les armées européennes avec un budget de 135 Mds \$ peuvent s'adresser à quatre avionneurs et douze chantiers navals. Il est donc nécessaire d'achever le mouvement de restructurations de cette industrie à l'échelle européenne.

Toutefois, ces regroupements n'auront de sens et ne pourront être consolidés que s'ils reposent sur une BIT robuste indispensable pour que l'armement européen ne devienne pas une industrie de sous-traitance américaine et de produits secondaires, ce qu'est déjà l'industrie d'armement espagnole. La décision budgétaire constitue ici le premier moteur.

⁸ In *A European Defence Strategy*, Fondation Bertelsmann

⁹ Denis Ranque, CID, octobre 2004, source Deutsche Bank

Une partie de ce chemin a été parcouru avec la création récente de l'OCCAR et de l'AED. Mais ces initiatives ne produiront leurs fruits que si elles peuvent s'appuyer sur une demande intérieure conséquente. Or, l'adaptation des outils de défense européens à l'intervention extérieure nécessite d'importants investissements¹⁰ qui globalement n'apparaissent pas dans les budgets de défense européens actuels. En effet, la plupart des Etats membres ont réduit leur budget à moins de 2% du PIB, voire à moins de 1%.

Ces efforts financiers divers et souvent insuffisants ne sont en fait que le reflet de finalités très diverses et parfois opposées.

I.1.3 Des finalités diverses

Union d'états aux finalités diverses, l'Europe n'a pu se construire qu'au prix d'une ambiguïté congénitale qui a permis à chacun d'y trouver son compte. Les nombreux non-dits ont constitué autant d'espaces de liberté qui permettaient aux points de vue opposés de ne pas entrer en collision et d'éviter ainsi de nombreux blocages. De fait, cette ambiguïté a été particulièrement féconde si l'on regarde la rapidité avec laquelle s'est construit un édifice aussi complexe et abouti. Europe puissance, Europe espace ou Europe fédérale mais sans la puissance, aucun choix clair n'a jamais été fait.

I.1.3.1 La recherche de puissance à travers l'Europe : le cas français

Nostalgique d'une puissance mondiale révolue, désireuse d'assumer ses responsabilités sur la scène internationale, ayant peiné pour retrouver son rang grâce à l'action énergique du Général de Gaulle et au développement de sa force de dissuasion, la France ne peut pas envisager l'Europe autrement que comme le démultiplicateur de sa puissance nationale, le dépositaire de ses valeurs stratégiques. Celle-ci ne peut être qu'une Europe puissance, indépendante, autonome, et ayant une vocation mondiale. Cela explique ses efforts constants pour émanciper l'UE de la tutelle de l'OTAN. L'autonomie stratégique de l'UE ne peut pas se concevoir sous la tutelle américaine.

Toutefois pour atteindre cet objectif, elle a officiellement accepté au sommet de Saint Malo l'idée que la défense de l'Europe ne pouvait pas être assurée hors du cadre de l'OTAN. Paradoxalement, cela a permis la création de structures autonomes, limitées dans un premier temps à la conduite de missions Petersberg qui pourront servir de fondements à une Europe de la Défense. En outre, elle est passée d'une stratégie de puissance à une stratégie d'influence. Il ne s'agit plus de chercher à dominer l'Europe pour en faire le relais

¹⁰ Le groupe Venusberg estime qu'au moins 10% des budgets de défense doivent être consacrés à cette transformation pour qu'elle aboutisse

de notre puissance perdue, mais plutôt de léguer lui nos valeurs. « La France ne doit plus chercher à être puissante en Europe, mais à rendre puissante l'UE dans le monde »¹¹.

I.1.3.2 La recherche de puissance à travers les Etats-Unis : le cas britannique

Conformément à sa culture insulaire (voir para I.1.1.1.1), le Royaume Uni ne peut pas concevoir d'autre légitimité pour l'action politique internationale que celles des nations. Cela explique son attachement à l'OTAN, qui est une coopération entre nations souveraines et son refus de tout ce qui peut conduire à une intégration politique au sein de l'UE qui se traduirait par un abandon total de souveraineté.

Par ailleurs, la « special relationship » qui la lie aux Etats-Unis est le meilleur garant de son influence internationale. Aussi a-t-il sanctuarisé cette relation en s'opposant à tout ce qui pourrait la remettre en cause. Le soutien sans faille apporté à son allié privilégié constitue en retour le meilleur moyen d'exercer une influence sur lui. Car ce dernier trouve dans cet allié européen le meilleur vecteur de son influence en Europe. Son appartenance simultanée à l'UE et à l'OTAN empêche une émancipation trop marquée de l'UE.

En acceptant la création d'une Europe de la Défense lors du sommet de Saint Malo, le Royaume Uni a pu obtenir une position cruciale dans un processus qui risquait de lui échapper à cause de l'activisme franco-allemand et qui désormais ne pourra plus évoluer sans son assentiment. Grâce au rang éminent qu'occupent ses armées au sein de l'UE, il s'est rendu indispensable dans toutes les orientations et prises de décisions et peut ainsi limiter la portée de la PESD, bloquer ou orienter à sa guise ce projet.

Cette stratégie d'influence tous azimuts lui permet d'atteindre son objectif prioritaire : la préservation de sa souveraineté pleine et entière.

I.1.3.3 Le refus de la puissance : le cas allemand

Traumatisée par les horreurs de la seconde guerre mondiale, la population allemande cherche encore aujourd'hui à expier des crimes enracinés dans sa mémoire collective, et refuse très profondément tout ce qui pourrait rappeler ou ressusciter cette puissance passée, y compris au sein de l'Europe.

Ainsi, la reconstruction de l'Allemagne a pu se réaliser grâce à une Europe adossée à l'OTAN qui, en garantissant les Alliés contre toute résurgence du nationalisme germanique lui a permis de se refaire une nouvelle virginité démocratique. Pour le peuple allemand, la construction européenne vise à la rédemption¹².

¹¹ Michel Barnier

¹² Nicole Gnesoto, La puissance et l'Europe,

Dans cette perspective, l'OTAN possède une dimension plus large que la seule défense collective. Grâce au rôle d'égalisateur de puissance joué par les Etats-Unis, elle a acquis une fonction politique de stabilisation interne du Vieux Continent, qui est devenue son principal fondement aux yeux des Allemands.

La réorganisation récente de la Bundeswehr en vue de l'action extérieure et l'autorisation donnée au gouvernement par le Tribunal Constitutionnel de Karlsruhe de déployer la Bundeswehr hors du territoire national sans accord préalable du Bundestag, pourraient constituer le signe d'une volonté nouvelle d'assumer un rôle international correspondant à son rang. Toutefois, la faiblesse des moyens consacrés à cette transformation limite la portée de cette évolution.

I.1.3.4 Et les autres

Une Europe puissance n'offre guère d'intérêt. La perspective d'une domination des grands qu'elle supposerait, choque leur mémoire historique, les guerres napoléoniennes et l'occupation nazie n'ayant pas laissé que des bons souvenirs. Le rôle d'égalisateur de puissance joué par l'OTAN et la domination américaine lointaine sont à ce titre les bienvenus.

D'autre part, la disparition d'un ennemi identifié avec la fin de la guerre froide et le transfert à l'ONU de la légitimité de l'emploi de la force qui en a découlé les a conduit à se désintéresser du projet d'une défense européenne devenue inutile et à reporter sur l'OTAN la charge d'assumer leurs responsabilités stratégiques.

Toutefois cette position a ses limites. Avec la fin de la guerre froide et la multiplication des crises, l'OTAN est passée d'un système de compte d'épargne sur lequel les membres s'engageaient à placer des moyens de défense, mais sans jamais avoir eu à les déboursier, à un système de compte courant dans lequel les engagements doivent être honorés sans délai¹³. Or, les dividendes de la paix ont vidé les comptes courants ce qui place l'OTAN en situation de faillite. Sans un sérieux effort budgétaire de leur part, le bouclier contre le leadership des grands pourrait bien voler en éclats.

La vision des PECO se caractérise par une crainte rémanente d'une résurgence de la puissance russe qui les conduit naturellement à rechercher la protection des Etats-Unis au travers de l'OTAN. Les décennies passées sous le joug soviétique ont développé un attachement très fort à leur souveraineté nationale. Leur très courte expérience de l'indépendance et la trop longue négation de leur identité par l'histoire, ne les prédisposent guère à vouloir abdiquer cette indépendance au sein de l'UE. L'OTAN est là aussi une bonne réponse à leurs attentes.

¹³ Son Excellence monsieur d'Aboville, ambassadeur de France auprès de l'OTAN

I.2. ... D'OU DECOULENT DES DIVERGENCES DANS LA DEFINITION D'INTERETS COMMUNS AU NIVEAU EUROPEEN

I.2.1 Des divergences stratégiques qui tiennent à des raisons historiques

I.2.1.1 Le cas de la Russie

Les relations des Etats membres avec la Russie sont aussi diverses qu'elles le sont avec les Etats-Unis.

Pour l'Allemagne, le rideau de fer qui la coupait en deux durant la guerre froide l'a conduite à structurer toute sa politique étrangère autour d'un seul objectif : la réunification. Pour obtenir des assouplissements à ce régime de séparation, elle s'est posée en médiateur entre les deux blocs antagonistes. Principal partenaire commercial occidental de l'URSS, elle a su se rendre précieuse aux yeux des dirigeants soviétiques en maintenant le lien pendant les périodes de tension entre les deux camps. Cela lui a permis d'obtenir de la part du Kremlin de ne pas intervenir lors de la chute du Mur de Berlin. Depuis, ce lien a été maintenu et la CEI constitue encore un marché de choix pour l'économie allemande.

Depuis la première mondiale, la relation franco-russe est marquée par un passé d'alliance que la guerre froide n'est pas parvenue à effacer. Pour la France, la stabilisation de ce géant stratégique est un enjeu majeur, car elle participe directement à la sécurité de l'UE. D'autre part, en retrouvant son rang de grande puissance, la Russie pourra faire contrepoids à l'hégémonie américaine dans la perspective de l'émergence d'un monde multipolaire.

Pour ces deux pays, la Russie est plutôt considéré comme un partenaire avec lequel il convient de développer les relations, quitte à fermer les yeux sur les excès d'un régime qui reste par nature très autoritaire et peu respectueux des libertés individuelles.

Les nouveaux Etats membres issus de l'ancien Pacte de Varsovie, la Pologne et les Etats baltes notamment, conservent un souvenir très vif et assez douloureux du laisser faire occidental lorsque le joug soviétique s'était abattu sur eux. La consolidation intérieure de la Russie est donc aussi un enjeu essentiel, mais l'UE doit clairement affirmer ses valeurs et se montrer intransigeante sur le respects des engagements internationaux de la Russie, notamment tous ceux qui ont trait à la démocratie et au respect des droits de l'homme. Pour ces pays, la stabilisation de la Russie ne sera réussie que si elle conduit à l'abandon du régime autoritaire actuel et à l'émergence d'une authentique démocratie, meilleure garantie contre un retour à l'impérialisme russe.

I.2.1.2 Le poids de l'héritage colonial

Les anciens empires coloniaux ont conservé au-delà de la décolonisation, des liens très forts avec leurs anciennes colonies.

Pour la France, ce lien se traduit à la fois par un souci du développement de ces pays, elle a ainsi été motrice dans la mise en place du partenariat Afrique, Caraïbe, Pacifique qui a pour objet de faciliter l'accès des biens de ces pays au Marché Européen, et par des Accords de défense qui l'obligent régulièrement à intervenir en Afrique. Les moyens conséquents mais limités en volume dont elles disposent pour résoudre les crises qui secouent régulièrement ce continent, la conduit naturellement à vouloir impliquer ses partenaires européens dans cette région afin de faire de l'UE un relais de son action. Les autres Etats membres qui n'ont pas ce lien affectif, n'y voient pas d'intérêt, en revanche ils en perçoivent très bien les risques et le coût. Il y a donc une réticence bien compréhensible de leur part à assumer cette responsabilité stratégique (cf para I.1.3). Par ailleurs, ces relations privilégiées constituent pour la France le meilleur relais de sa stratégie d'influence et d'obtenir un soutien très appréciable à ses prises de positions sur la scène internationale. Elle ne peut donc pas abandonner ce capital essentiel au maintien de son rang.

La Grande Bretagne se trouve dans une situation assez analogue à celle de la France, avec le Commonwealth. Ses interventions récentes au Libéria et au Sierra Leone pour protéger ses ressortissants la conduisent à converger de plus en plus avec l'approche française dans le domaine de la gestion des crises.

Enfin, l'Amérique Latine, en dépit de quelques récriminations résiduelles sur l'arrogance de ses anciens colonisateurs qui sont apparues lors de la célébration du cinq centième anniversaire de l'expédition de Christophe Colomb, entretient encore d'excellentes relations avec le Portugal et l'Espagne. Ceux-ci en font une de leur priorité, car ils souhaitent bénéficier de la communauté culturelle qui les lie pour faciliter leur pénétration de ce marché très prometteur (développement démographique important).

I.2.2 Des divergences stratégiques qui tiennent à une diversité de priorités géographiques

Chaque membre défend ses priorités géographiques au sein de l'Union, en fonction de la menace où de l'intérêt que représente telle ou telle zone. La diversité de ces intérêts et priorités est à l'image des membres de l'Union : grande et difficile à concilier.

I.2.2.1 L'espace méditerranéen

Les dimensions réduites de la mer Méditerranée ne lui permettent pas de jouer le rôle de barrière protectrice que peut jouer un océan, comme l'Atlantique pour les Etats-Unis. Espace d'échange depuis toujours, elle a constitué le support essentiel du développement commercial et culturel de cette zone du monde. Aujourd'hui, le lien tissé entre l'ensemble de ses riverains permet aussi la diffusion de toutes les tensions qui l'accablent vers les autres riverains. Ainsi, l'affaire de « l'East Sea », au-delà du problème d'immigration assez marginal qu'il a posé, a fait ressortir la multitude de trafics illicites en tout genre qui utilisaient la Méditerranée comme support. Cet événement a montré que cet espace de liberté constituait aussi une porte d'entrée dans l'espace européen, pour des trafics plus graves (terrorisme, ...) et constituait à ce titre une vulnérabilité commune.

Il y a donc un intérêt vital commun à tous les Etats membres qui la bordent, pour stabiliser cette zone, notamment ses rives orientale et australe, car toute tension apparaissant en un point de la Méditerranée se répercute inévitablement sur tous les autres riverains, en particulier sur la rive nord.

Cela explique les efforts des riverains nord pour orienter la politique de voisinage vers cet espace.

Toutefois, il est bien naturel que la Finlande et la Suède, par exemple, qui ne possèdent aucun intérêt propre dans cette région, n'y accordent pas la même priorité.

I.2.2.2 L'espace baltique

Il existe au sein de l'UE, une autre mer fermée qui focalise les attentions de ses riverains : la mer Baltique. La problématique n'est certes pas tout à fait identique à celle de la Méditerranée, le fossé culturel et économique entre ses riverains étant assez réduit. Mais l'enjeu est aussi important car cet espace constitue un lien économique vital pour eux. La présence du voisin russe, qui reste une source d'interrogation sur son avenir et ses intentions quant à cette région, l'enclave de Kaliningrad qui est déjà une source de tension et la présence de fortes minorités russes au sein des Etats baltes, suscitent une grande inquiétude chez les riverains de l'UE.

C'est la raison pour laquelle, les Etats Baltes souhaitent que l'UE accorde une attention accrue à cette région et y développe une activité diplomatique plus intense, de façon à marquer son intérêt pour la zone et y borner ainsi les ambitions éventuelles du géant russe.

I.2.2.3 Les marches orientales : la Moldavie et l'Ukraine

L'avenir de ces deux régions préoccupe davantage la Pologne et la Hongrie.

La Moldavie connaît une situation de guerre civile larvée dans laquelle est impliquée la Russie et où le crime organisé solidement implanté entrave le retour à une situation plus calme. La Hongrie, voisine de la Roumanie, ne peut qu'être inquiète de cet état de fait, car outre le risque de contagion à la Roumanie de cette dégénérescence de l'état, la présence de troupes russes hors de leurs frontières ne peut qu'agiter le spectre d'une résurgence de l'impérialisme russe.

Les élections présidentielles de fin 2004 en Ukraine ont fait sortir de l'oubli ce pays qui gravitait à l'ombre de la CEI. L'ingérence russe qui est alors apparue de façon manifeste a rappelé l'importance stratégique que représente ce pays que la Russie considère comme une de ses marches occidentales. Inversement pour la Pologne, l'Ukraine représente aussi une marche, un tampon entre elle et la Russie. L'Ukraine sous influence russe, c'est la Russie limitrophe de la Pologne. L'Ukraine détachée de la Russie, c'est repousser cette proximité pesante de quelques centaines de kilomètres, et pérenniser cette situation si l'Ukraine intègre l'UE.. Il était donc essentiel pour la Pologne que l'UE s'engage sur le dossier des élections présidentielles ukrainiennes et fasse entendre sa voix pour défendre ses valeurs.

I.3. Conclusion de la première partie

Lorsque l'on additionne l'ensemble de ces divergences, on peut se demander finalement comment l'Europe a pu se construire.

En fait, nombre de ces divergences ne sont pas insurmontables. Les exemples de la brigade franco-allemande et des opérations menées en commun dans les Balkans ont montré que les cultures stratégiques pouvaient se marier assez aisément. D'autre part, les priorités géographiques ou historiques ne sont pas antagonistes les unes des autres. En effet, l'UE dispose de la capacité, si elle s'en donne les moyens et si ses membres en ont la volonté, de traiter et d'harmoniser l'ensemble de ces priorités pour le bénéfice de tous.

Finalement, le plus grand obstacle à la convergence des intérêts se situe dans la divergence des finalités politiques et des projets que forment les membres pour l'Europe. La relation à la puissance américaine semble ici le facteur déterminant.

Toutefois, les intérêts communs à l'ensemble des Européens sont nombreux et essentiels. Ils sont peut-être suffisamment puissants pour permettre l'émergence d'une vision stratégique commune.

DEUXIEME PARTIE :

UNE CONVERGENCE POSSIBLE DES INTERETS ENTRE ETATS MEMBRES PEUT-ELLE CONDUIRE A UNE VISION COMMUNE DU ROLE DE L'UE SUR LA SCENE INTERNATIONALE ?

II.1 UNE CONVERGENCE SUR CERTAINS INTERETS STRATEGIQUES

II.1.1 Intérêts géoéconomiques.

Grâce à son unité d'action et à son poids économique, l'UE obtient d'excellents résultats dans la défense et la promotion des intérêts commerciaux de ses états membres. A contrario, lorsque ses membres agissent en ordre dispersé, sur le marché énergétique par exemple, les résultats sont bien moins probants. Enfin, son rang économique pourrait sérieusement être remis en cause par son déclin démographique.

II.1.1.1 La politique commerciale, un exemple réussi de l'action commune

II.1.1.1.1 Les accords bilatéraux et régionaux, vecteurs de la stratégie d'influence de l'UE

L'objectif clairement affiché de ces 55 accords est d'assurer l'ouverture de ces marchés aux entreprises et aux investisseurs européens. Au-delà, il s'agit de faire prévaloir ses propres normes ou standards auprès d'un maximum de partenaires commerciaux au détriment de ceux de la puissance rivale, i.e. des Etats-Unis. Une fois l'accès obtenu, cela permet de consolider la place des Européens sur ces marchés.

Ainsi, l'UE est parvenue à s'implanter sur le continent sud-américain, chasse gardée traditionnelle des Etats-Unis. Pour devancer leur projet de création d'une Zone de Libre Echange des Amériques (ZLEA) qui vise à une intégration régionale sous leur égide, l'UE a notablement renforcé sa coopération avec le Mercosur. Elle est aujourd'hui devenue son premier partenaire commercial et le premier investisseur, devant les Etats-Unis. En dépit de son appartenance à l'Accord de Libre Echange Nord Américain (ALENA), l'UE est même parvenue à conclure un accord de libre échange avec le Mexique qui a abouti à une hausse substantielle des échanges.

Mais l'horizon de la stratégie d'influence européenne ne se limite pas à la seule rivalité avec les Etats-Unis. Ainsi, le partenariat euro-méditerranéen, les accords ACP et les partenariats établis avec les pays de la CEI répondent à des préoccupations autres que commerciales : stabilisation politique, lutte contre l'immigration clandestine, soutien de ses positions dans les instances internationales.

II.1.1.1.2 La mondialisation : un besoin de régulation

La libéralisation des échanges, principal vecteur de la mondialisation, repose principalement sur la suppression des barrières douanières et sur la liberté d'accès à tous les marchés nationaux ou régionaux. Sans cadre structurant ou mécanisme régulateur, elle déboucherait rapidement sur une dérive ultra-libéraliste où les entreprises les plus fortes pourraient se comporter en véritables prédateurs des richesses nationales des plus faibles et où l'avenir des générations futures serait négligé. Les Etats-Unis, grâce à leur avance dans le domaine des restructurations et autres fusions, et en raison de leur culture économique, tomberaient naturellement dans ce travers. L'Europe n'échapperait pas à cette menace.

Grâce à son poids économique et à l'unité de son action, l'UE peut faire contrepoids aux menaces de rétorsions américaines lorsque des différends commerciaux apparaissent avec l'un de ses états membres. Sans ce bouclier européen, il est clair que même le plus puissant d'entre eux ne serait pas en mesure de résister à leur pression.

Avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'UE a trouvé le moyen de déporter cet affrontement direct dans un cadre plus neutre car multilatéral, et structurant. La sphère d'influence qu'elle a développée au travers de ses accords bilatéraux et régionaux constitue ici une aide précieuse. L'OMC est devenue le lieu privilégié où l'UE déploie ses efforts pour mettre en place des mécanismes de régulation de la mondialisation. Ceux-ci s'articulent autour de trois axes.

A travers la défense de ses intérêts, dans les secteurs de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la concurrence, des investissements, des services et de l'environnement, elle cherche à faire prévaloir son modèle d'économie sociale. L'intégration des pays en développement (PED) constitue le deuxième axe d'effort. Elle vise à promouvoir une mondialisation solidaire. Enfin, l'irruption de la société civile dans le débat économique mondial la conduit à vouloir redéfinir les rôles respectifs des différents acteurs de la mondialisation que sont les gouvernements, les marchés et la société civile. Son objectif est de parvenir à mettre en place un système de gouvernance globale garant d'un développement durable et respectueux de tous.

II.1.1.1.3 La politique commerciale, fer de lance de la politique étrangère de l'UE ?

Au-delà de la défense de ses intérêts et de la diffusion de son idéologie, cette stratégie d'influence n'est pas que commerciale, elle a aussi des visées politiques.

L'initiative EBA en direction des PMA prévoit de leur assurer un accès libre de droits de douanes et de quotas aux marchés européens sans réciprocité. L'outil commercial a dans ce cas clairement un objectif de stabilisation politique de ces pays. De même, l'accès préférentiel

au marché communautaire accordé aux pays du Pacte Andin et d'Amérique Centrale au travers du Système Généralisé de Préférences (SGP) a pour but de favoriser le développement, la lutte contre la production et le trafic de drogue, ainsi que la mise en conformité avec certaines normes fondamentales du travail et de l'environnement. Enfin, le partenariat privilégié noué avec les riverains de la Méditerranée et les anciennes colonies (ACP) vise clairement à stabiliser ces pays, parvenir à une meilleure maîtrise de l'immigration, notamment clandestine, et conforter le soutien qu'ils apportent à l'UE dans les instances internationales telle l'ONU.

Ainsi, la politique commerciale constitue l'un des principaux instruments de projection de l'UE sur la scène internationale. C'est le caractère exclusif de la compétence de la Commission en la matière qui, en faisant parler l'Europe d'une seule voix, lui a permis d'élargir son influence et de rivaliser avec les Etats-Unis. A contrario, dans d'autres cadres de dialogue économique tels le FMI ou le G8, où les pays européens s'expriment en ordre dispersé, le discours américain voit son poids relatif augmenter.

Le succès de cette politique commune pourrait donc servir d'exemple aux autres formes de politique étrangère : l'influence est fonction du degré d'intégration politique.

II.1.1.2 La question énergétique (voir annexe 5)

Les sources d'énergie primaire sont au premier rang des matières premières stratégiques. En effet, elles sont probablement les seules dont l'exploitation est transverse et indispensable à l'ensemble de l'économie, notamment pour la transformation des autres matières premières qualifiées de stratégique. Dans notre monde moderne, l'approvisionnement énergétique est fondamental pour le fonctionnement et la croissance des économies, quelque soit leur stade de développement. L'accès à ces ressources est donc devenu un enjeu de sécurité internationale car son impact sur les économies peut rapidement remettre en cause les souverainetés nationales.

II.1.1.2.1 Un marché mondial de l'énergie sous tension

Selon les prévisions de l'AIE, la croissance de la demande mondiale d'énergie primaire entre 2000 et 2030 est estimée à 1,7% par an, soit une augmentation globale de 66%. Cette demande passera de 9 à 15 milliards de tonnes équivalent pétrole (TEP) par an.

Sur la période considérée, 90% de la croissance sera assurée par les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). La demande de gaz doublera au cours de cette période et sa part dans la demande globale passera de 23 à 28%. Le pétrole connaîtra une croissance un peu plus faible, 1,6% par an soit 61 % sur la période considérée, et la demande devrait passer de 75 millions de barils par jour (80 millions en 2004) à 120 millions en 2030.

Les réserves mondiales de charbon, 1 000 milliards de tonnes assurant 200 années d'exploitation, et d'uranium permettront largement de satisfaire la demande d'ici 2030.

Les estimations actuelles ne font pas apparaître d'épuisement des ressources de gaz avant 2060. Il n'y a donc pas de risque de rupture d'approvisionnement à envisager pour la période considérée. La dispersion géographique des réserves, 90 pays sont crédités de réserves de gaz significatives, permet d'écarter encore un peu plus la crainte d'éventuelles tensions sur ce marché.

En revanche, les fortes tensions qui existent aujourd'hui sur le marché du pétrole sont appelées à perdurer. D'abord, 75% de la croissance de la demande sur ce marché viendra des transports. Or, dans ce secteur vital pour les économies, il n'existe pas pour l'instant et dans un avenir proche d'alternative au pétrole. Ensuite, la croissance très forte des économies asiatiques génère des besoins nouveaux et immenses. Ainsi, pendant que la demande des pays de l'OCDE augmentera de 28% d'ici à 2030 en passant de 45 à 57 millions de barils par jour, celle de l'Asie croîtra de 135% en passant de 12 à 29 millions de barils par jour. Cette nouvelle concurrence se produira dans un contexte d'épuisement prévisible des ressources d'ici 2044. Cette perspective pourrait encore se dégrader en raison de la faiblesse des investissements dans le domaine de l'exploration. En effet, pour garantir l'approvisionnement du marché mondial, de nouveaux gisements doivent être découverts et mis en exploitation d'ici 2012 afin de compenser l'épuisement des ressources actuelles. Les budgets actuels sont insuffisants pour passer ce cap ; or il faut environ 8 ans pour qu'un investissement produise un résultat exploitable. Une baisse inexorable de la production est donc à envisager à partir de 2012. Enfin, 28 % de la production mondiale - 55% en 2030 – et 55% des réserves prouvées se situent dans une région, le Moyen-Orient, où les très fortes tensions qui l'agitent en permanence pourraient se traduire à terme par un accès incertain à ses ressources.

Le caractère unique et irremplaçable de cette matière première, sa concentration dans une zone particulièrement instable et la compétition qui s'instaure entre pays développés et pays en développement pour son utilisation, ne pouvaient que conduire à faire du pétrole un enjeu de sécurité internationale.

II.1.1.2.2 Le pétrole : un enjeu de sécurité internationale

Le pétrole est de fait un paramètre clé de l'équation stratégique d'une zone englobant le Moyen Orient et la région de la Mer Caspienne. Il constitue l'une des principales raisons de la forte présence américaine dans cette région pour laquelle a été spécifiquement créé un commandement dont la cohérence n'est pas géographique (US CENTCOM), mais énergétique et dont l'objectif est de participer à la sécurisation de l'accès aux ressources.

De ce point de vue, la fragilité du régime saoudien est inquiétante. Fruit de plusieurs facteurs endogènes, mouvance islamiste contestataire assez virulente, difficultés économiques, aspirations démocratiques, et exogènes, conflit israélo-palestinien, présence américaine sur le sol national, les risques d'implosion ne sont pas négligeables. La porte de sortie se trouve dans la modernisation économique, sociale et politique de ce pays. Mais il s'agit d'un objectif de long terme. En attendant, la situation restera précaire et fortement dépendante des fluctuations du marché pétrolier qui influent directement sur les déficits public et constituent ainsi un facteur d'aggravation des tensions internes.

L'Iran connaît aussi des difficultés internes en raison de l'importance des revenus pétroliers dans les recettes budgétaires et aussi à cause d'une contestation de la classe religieuse au pouvoir. Sa volonté d'accéder au rang de puissance nucléaire accroît notablement les risques de crise. La possession de l'arme nucléaire par ce pays est inacceptable pour Israël. Pour les Etats-Unis, cette remise en cause du TNP serait une porte ouverte à la prolifération qui constitue l'une de leurs principales craintes stratégiques.

L'intervention américaine en Irak se traduit aujourd'hui par un arrêt quasi-total de la production de pétrole (200 000 barils par jour). Les attentats quotidiens contre les installations de production et d'évacuation, conjugués à une instabilité générale dont on ne voit pas la fin, ne permettent pas d'envisager à court terme un retour de ce pays sur le marché mondial.

Enfin, la concurrence très vive qui oppose les trois grandes puissances mondiales, les Etats-Unis, la Russie et la Chine, autour du pétrole de la mer Caspienne résume à elle seule la problématique de l'accès aux ressources. En dépit de réserves et de possibilité de production relativement modestes, la perspective d'une compétition toujours plus âpre pour l'accès aux ressources et la nécessité impérieuse de pouvoir compenser la défection éventuelle d'un producteur, tels ceux cités ci-dessus, expliquent l'acharnement du gouvernement russe à reprendre le contrôle total du Caucase, notamment de la Tchétchénie. Elles expliquent aussi l'intrusion américaine aux portes de la Russie, au risque de la déstabiliser et de réveiller un antagonisme passé. Elles expliquent enfin l'émergence de la diplomatie chinoise dans cette région à laquelle elle ne s'était pas intéressée depuis longtemps.

II.1.1.2.3 L'UE dans le débat énergétique mondial

En absorbant 16% de la production de pétrole et 19% du gaz, l'UE est et restera le deuxième consommateur mondial d'énergie. Son taux de dépendance est élevé – 76% pour le pétrole, 50% pour le gaz - et l'épuisement des gisements de la mer du Nord va encore aggraver cette dépendance, 90% pour le pétrole et 81% pour le gaz en 2030. Globalement, sa dépendance énergétique va passer de 47 à 68%. Sa vulnérabilité est également importante puisque 25% de ses approvisionnements pétroliers viennent du Moyen-Orient.

Avec le tableau brossé dans les paragraphes précédents, il apparaît donc évident que l'UE doit impérativement devenir un acteur majeur du débat énergétique mondial. C'est une nécessité pour peser sur les marchés et pour préserver son accès aux ressources.

Ainsi avec l'Arabie Saoudite, l'établissement d'un partenariat visant à faciliter et accélérer la diversification de son économie et la transition politique de son régime serait de nature à stabiliser ce pays et sécuriser sa production pétrolière. En matière de stabilisation, l'UE peut se targuer d'une solide expérience.

L'UE a déjà trouvé à s'employer en Iran avec la troïka franco-germano-britannique dont l'objectif est de maintenir ce pays dans le TNP. La réussite de cette mission diplomatique est pour le moins incertaine. Cette incertitude provient essentiellement de la faiblesse de l'initiative. En effet, que pèse cette troïka mandatée par une organisation qui ne possède pas de personnalité juridique ni d'unité politique très forte, et que vaut une action diplomatique qui ne s'appuie pas sur un outil militaire dissuasif.

Sur le dossier irakien, cette faiblesse ôtait à l'UE tout espoir de peser sur les Etats-Unis, faiblesse aggravée par les dissensions internes qui sont apparues à cette occasion. Pourtant, l'influence européenne aurait été utile et bénéfique. Son expérience et son savoir-faire en matière de gestion et de scénario de sortie de crise ou de conflit auraient probablement conduit à un mode d'action qui aurait facilité le retour à la stabilité de ce pays.

Enfin, l'UE est totalement absente du seul marché émergent susceptible d'améliorer la diversification de ses approvisionnements, la Mer Caspienne.

En effet, dans le domaine énergétique qui devrait constituer une des prérogatives de la Commission Européenne, au même titre que le reste du domaine économique, les politiques restent nationales. La portée limitée au domaine interne du Livre Vert publié en 2004 n'est pas de nature à remettre en cause cette particularité, probablement parce que ce domaine constitue plus qu'un enjeu de souveraineté nationale. Il s'agit de la survie de l'économie et donc du pays tout court.

II.1.1.3 La question démographique (voir annexe 6)

II.1.1.3.1 Un déclin inquiétant

L'étude des prévisions démographiques de l'UE fait apparaître un déclin inexorable de sa population. Les élargissements récent et futurs, même étendu à la Turquie ne changent rien à ce constat. Ce déclin devrait être sensible à partir de 2020, et très net en 2050 (- 6% entre 2020 et 2050). Par comparaison, les populations de la zone ALENA ou de la ZLEA devraient augmenter d'environ 40% entre 2004 et 2050. La population américaine qui représente aujourd'hui 64% de la population européenne, devrait dépasser celle-ci en 2060.

Au-delà de la seule comparaison des chiffres, deux facteurs sont à prendre en compte : le dynamisme démographique et le vieillissement.

Il existe un lien évident entre croissances économique et démographique. L'élargissement du marché consécutif à une croissance démographique entraîne mécaniquement une augmentation de l'offre, donc du volume de production et constitue par là un facteur essentiel de croissance économique. Inversement, une décroissance démographique entraîne un rétrécissement du marché qui est un facteur propice à la récession économique.

Un vieillissement de la population entraîne une demande accrue de prestations sociales, soins médicaux, aide à domicile, et un besoin croissant de financement des retraites. Mais, si ce vieillissement se fait seulement par le haut, i.e. la base de la pyramide reste aussi large, les conséquences en sont supportables. Après un temps d'ajustement, les besoins nouvellement générés resteront stables et un régime d'équilibre sera trouvé.

Dans le cas de l'UE, le vieillissement se fait aussi par le bas, la base de la pyramide se rétrécit. Il y a là initiation d'une sorte de cercle vicieux, que l'on peut qualifier de suicide démographique. La diminution de la population active, alors que celle des improductifs augmente, entraîne une diminution des ressources disponibles pour financer les besoins décrits plus haut. Il en résulte une hausse de la pression fiscale et une baisse des budgets d'aide à la famille qui ne sont pas de nature à favoriser une hausse de la natalité. L'exclusion politique des jeunes adultes, qui résulte de l'augmentation du poids électoral des seniors dont les bulletins de vote deviennent majoritaires, laisse peu de chance à la mise en place d'une politique familiale énergique capable d'inverser le mouvement.

Cette double évolution a aussi des conséquences économiques importantes. Conformément aux lois de l'offre et de la demande, une diminution de la population active, donc de l'offre de travail, entraîne une hausse de sa valeur, donc des salaires. Ajoutée aux besoins sociaux croissants, la compétitivité internationale des entreprises ne peut qu'en être réduite. D'autre part, les jeunes adultes sont plus mobiles géographiquement et professionnellement et ils sont mieux formés aux technologies nouvelles. Cette adaptabilité constitue une part importante de la capacité d'ajustement de l'économie aux modifications incessantes de l'environnement international, division du travail, délocalisations, restructurations. La diminution de cette fluidité du marché de l'emploi ne favorise pas la croissance.

Enfin, que deviennent l'esprit d'entreprise et la capacité d'innovation chez des populations vieillissantes. Aujourd'hui en France, 45% des créateurs d'entreprise ont entre 25 et 34 ans, 67% moins de 44 ans, et moins de 8% plus de 55 ans¹⁴.

¹⁴ Michel Godet, *le choc de 2006*, Ed Odile Jacob

On pourrait ainsi faire comme Michel Godet, le parallèle entre le déclin économique du Japon et son vieillissement accéléré. Sa population active devrait diminuer de 15 millions entre 2000 et 2025, lorsque le nombre de seniors de plus de 65 ans augmentera de 11 millions. Il semble difficile d'imaginer un scénario de sortie de la crise dans laquelle il s'est enfoncé depuis 1990. A l'opposé, on peut noter que les pays où il y a eu le plus de création d'emplois sont aussi ceux où la croissance démographique a été la plus forte. Ainsi entre 1975 et 2000, les Etats-Unis ont connu une croissance de 57% pour les emplois et de 28% pour la population, le Japon de 23 et 13%, et l'Europe de 11 et 7%.

Il n'existe pas de réciprocity automatique entre croissance économique et croissance démographique. D'autres facteurs endogènes tels la capacité d'innovation, le niveau de formation, l'esprit d'entreprise, et les conditions du marché du travail sont essentiels à la croissance économique. Cependant, il est clair que sans croissance démographique, la croissance économique est peu probable, et qu'elle devient impossible en cas de décroissance démographique.

Il y a donc là un enjeu fondamental pour l'économie européenne. Sans sursaut démographique énergique collectif, celle-ci va stagner alors que ses concurrentes américaines bénéficieront d'un contexte démographique dynamique propice à une forte croissance économique. Ce qui est en jeu, c'est la perte de son rang au sein de l'économie mondiale.

II.1.1.3.2 Une immigration nécessaire mais potentiellement déstabilisante

Pour maintenir l'activité économique et compenser le déficit de population active, une immigration soutenue est nécessaire.

Les flux migratoires actuels au sein de l'UE vont de 100 000 entrants par an pour la France, à 140 000 pour le Royaume Uni et 200 000 pour l'Allemagne et l'Italie. Pour compenser le déficit il faudrait probablement au moins doubler ces chiffres. Or le système d'assimilation ne fonctionne plus en Europe. Il y a probablement d'abord un phénomène de saturation. En France, 9% de la population est d'origine africaine ou turque. Ce chiffre passe à 15% si l'on ne considère que les moins de 15 ans. Il devrait doubler d'ici 2030. Principalement concentrés dans les villes, ces jeunes deviennent parfois majoritaires dans les écoles et collèges qui constituent la première marche de l'assimilation pour eux. Malheureusement, l'Education Nationale n'a pas pu ou su appréhender ce choc culturel. En sens inverse, les cultures européennes sont profondément enracinées dans une très longue histoire, et il est bien plus difficile à un immigrant de s'identifier à un passé européen très riche et très complexe, qu'à un passé américain ou australien moins fourni.

Ces difficultés d'assimilation que connaissent tous les pays européens sont susceptibles de fragiliser leur cohésion sociale. Elles suscitent des mouvements opposés à

l'immigration, et ont donc des conséquences politiques inévitables, comme l'a illustré le débat sur le port du voile en France. A terme, cela pourrait aboutir selon Zbigniew Brzezinski¹⁵, à une redéfinition progressive du concept d'Etat-Nation et des références ethniques sur lesquelles il s'appuie.

Une réflexion sur la politique d'intégration est donc essentielle pour être en mesure d'accueillir convenablement et sereinement ces flux migratoires nécessaires qui sont devenus un enjeu de taille pour l'UE.

II.1.2 Intérêts stratégiques de sécurité

II.1.2.1 La sécurité aux marges de l'UE

S'ils ont contribué à étendre l'espace de prospérité et de stabilité politique que représente l'UE, les élargissements successifs ont eu aussi pour conséquence de rapprocher ses frontières de zones de troubles. Les effets conjugués de la mondialisation et de la fin de la guerre froide conduisent à une ouverture de plus en plus grande des frontières, qui ne jouent plus leur rôle de barrière protectrice. Aussi, toute crise ou tension qui touche nos voisins a très naturellement et très rapidement des répercussions sur les pays limitrophes, c'est-à-dire l'UE.

II.1.2.1.1 La frontière orientale

La désintégration de l'ex Yougoslavie nous a rappelé que la guerre n'a pas disparu de notre continent. Il est donc primordial d'identifier toutes les sources d'instabilité.

La première réside dans l'écart qui va inévitablement se creuser dans le développement économique entre les anciens pays du Pacte de Varsovie qui ont choisi l'UE et ceux qui ont préféré la CEI. Ainsi par exemple, le PIB de la Pologne a doublé en 10 ans tandis que celui de l'Ukraine ou la Biélorussie a chuté. Ce décalage constitue à la fois une source potentielle de tension et de mouvements migratoires incontrôlés.

La situation intérieure de la Moldavie déjà évoquée (para I.2.2.3) inquiète profondément sa voisine, la Roumanie, qui devrait rejoindre l'UE en 2007. Les troupes russes de « maintien de la paix » ne semblent pas pressées de mettre fin à une anarchie qui justifie leur déploiement dans cette zone et permet ainsi à leur gouvernement d'y maintenir leur influence.

L'influence russe a été particulièrement visible à l'occasion de la crise politique qui a secoué l'Ukraine lors des élections présidentielles. On a pu craindre un temps une scission du pays entre pro-russes et pro-occidentaux.

¹⁵ *Le Vrai Choix*, L'Amérique et le reste du monde, Ed Odile Jacob

sud. Ces sentiments se répercutent inévitablement sur leurs coreligionnaires du nord et expliquent en partie leurs difficultés d'intégration dans leurs pays d'accueil. En particulier, la non résolution du conflit israélo-palestinien est très vivement ressentie. C'est la deuxième raison de l'intérêt majeur porté par l'UE à ce sujet. D'une façon générale, cet effet de caisse de résonance influe beaucoup sur les relations entre l'UE et le monde arabo-musulman. Ainsi, ce paramètre a-t-il été nécessairement pris en compte dans la décision de se joindre ou non à la coalition américaine en Irak.

La Méditerranée est aussi un fossé démographique entre un sud jeune et prolifique et un nord vieillissant et déclinant. La prospérité économique du nord agit bien sûr comme un aimant qui attire des populations sans espoir de travail au sud, et en priorité les plus qualifiés d'entre elles, ce qui ne peut qu'handicaper un peu plus ces pays.

Enfin, la Méditerranée est un espace où prennent place de nombreux trafics illicites. Drogue, cigarette, immigration clandestine comme l'a mis en lumière l'affaire de l'East Sea, les riverains nord souhaitent faire de cet espace de liberté, une zone de droit et non pas une zone abandonnée au crime organisé.

II.1.2.1.3 Intérêt d'une politique de voisinage efficace

L'objectif de cette politique consiste donc principalement à atténuer les lignes de fractures qui apparaîtront inévitablement aux frontières de l'UE, fractures économiques, démographiques, politiques et sécuritaires. Tous ces facteurs sont inévitablement liés entre eux et nécessitent donc une approche globale.

Cependant, la stabilité ne constitue pas le seul enjeu de cette politique. En favorisant le développement économique de son voisinage, l'UE conforte son influence dans cette zone, notamment face aux Etats-Unis, et étend son marché économique à travers la création d'une vaste zone de libre échange. Elle lui permet aussi de sécuriser ses approvisionnements énergétiques en provenance de ces régions et éventuellement d'accroître ses possibilités de diversification si le Caucase est inclus dans cette politique.

Toutefois, la sécurité de l'UE ne dépend pas que de la stabilité de ces régions.

II.1.2.2 La sécurité au-delà du voisinage proche

En effet, par sa stratégie d'influence, l'UE est déjà devenu un acteur à vocation mondiale. Elle possède des intérêts que l'on peut qualifier de vitaux dans le monde entier. Une des conséquences de l'interdépendance toujours plus grande qui lie l'ensemble des acteurs de la scène internationale, est qu'un problème de sécurité qui apparaît en un lieu donné, est susceptible d'avoir des répercussions qui se propagent très vite et de manière totalement imprévisible à d'autres régions, même éloignées, de la planète.

II.1.2.2.1 Le terrorisme

L'ouverture de nos sociétés facilite grandement l'implantation des groupes terroristes dans les pays occidentaux. L'exemple d'Al Quaida montre que ces groupes ont très bien su intégrer les effets de la mondialisation dans leurs stratégies et leurs modes d'action. Les attentats du World Trade Center et de Madrid ont prouvé que l'Europe était à la fois une cible et une base logistique privilégiées de ces groupes. Notamment, la liberté de circulation facilite la dissimulation de ces groupes et de leurs supports. Le coût élevé des attentats pour les cibles justifie une coopération judiciaire accrue entre les Etats membres pour parvenir à neutraliser ces groupes sur le sol européen, ainsi qu'une action de plus grande envergure pour empêcher la naissance de ces groupes. Il faut ainsi prévenir la déliquescence des états qui aboutit à la création de zones de non droit où peuvent s'abriter ces groupes, tel l'Afghanistan des Talibans, et s'attaquer à leurs sources de motivation, frustrations économique (Nord / Sud), socio-culturelle (Islam / Occident) ou politique (conflit israélo-palestinien).

II.1.2.2.2 La prolifération des armes de destruction massive (ADM)

Cette menace présente trois risques. D'abord, l'acquisition de telles armes par une puissance régionale est source de déstabilisation par les craintes ou projet de représailles préventives que cela peut susciter. Cette puissance serait ensuite en mesure d'exercer un chantage sur les troupes déployées par l'UE dans cette région et de peser ainsi directement sur sa capacité d'action extérieure. Enfin, si sa capacité balistique est suffisante, elle serait en mesure d'influer sur la stratégie d'influence de l'UE dans ses domaines d'intérêt.

Il y a donc un intérêt commun évident à lutter contre cette prolifération. Cela passe par un engagement très ferme à faire respecter les traités internationaux et à participer au contrôle des exportations de matériel proliférant. Le cas de l'Iran qui cherche à se doter de l'arme nucléaire et dans lequel sont impliqués le Pakistan, la Russie et indirectement la Corée et la Chine illustre bien l'efficacité relative que peut avoir une action commune qui s'appuierait sur un poids stratégique, i.e. un outil militaire, important par rapport à une initiative isolée.

II.2 VERS UNE VISION STRATEGIQUE COMMUNE ?

II.2.1 La stratégie européenne de sécurité

II.2.1.1 Un vide stratégique comblé

Approuvée en décembre 2003 à Bruxelles, la stratégie européenne de sécurité est le premier document à tenter de définir les intérêts communs des Européens en matière stratégique. Elle constitue une avancée très significative car d'une part elle a été approuvée à l'unanimité, c'est une stratégie commune, et d'autre part, elle l'a été quelques mois seulement après les divisions internes qui avaient couronné la crise irakienne.

Dans un premier temps, elle brosse un tableau des menaces communes, ce qui constitue un des fondements essentiels pour établir une stratégie commune. Ensuite, l'analyse qui en est faite tend à montrer que la sécurité de l'UE ne dépend plus seulement aujourd'hui de la stabilité des régions qui lui sont proches (cf para II.1.2.2). Les défis sécuritaires auxquels l'UE doit faire face peuvent aussi avoir leur source dans des régions éloignées géographiquement. Elle en déduit que l'UE ne peut plus se contenter d'être une puissance régionale compte tenu de l'environnement mondialisé contemporain. Elle doit donc devenir un acteur mondial, élargir sa vision géopolitique et assumer des responsabilités stratégiques conformes à son rang de grande puissance économique mondiale.

Dans un deuxième temps, elle fixe trois objectifs stratégiques qui ont ceci d'intéressant que leur définition opère un choix clair en faveur d'une conception étendue de la sécurité qui prend en compte les différents aspects des questions de sécurité : militaire, politico-diplomatique, socio-économique et aussi écologique. D'autre part, elle privilégie l'action préventive qui permet de limiter le développement et la propagation des menaces évoquées précédemment. En revanche, n'envisageant pas d'inscrire son action autrement que dans un cadre multilatéral, notamment onusien, elle s'interdit toute action préemptive. Sur ce point, si l'OTAN est qualifié de partenaire stratégique important, notamment pour la gestion des crises et le développement des capacités militaires, le rôle de clé de voûte des relations internationales est clairement dévolu à l'ONU. Aussi l'UE est-elle invitée à s'engager énergiquement à faire respecter les règles de droit édictées par les organisations, régimes et traités internationaux.

Enfin, dans un troisième temps, elle détaille les implications pratiques qui découlent de ce qui précède pour l'UE. La première est que la dimension militaire est indispensable à l'action extérieure. Les Etats membres sont donc invités à transformer leurs armées pour leur donner une réelle capacité d'intervention extérieure, et à cet effet, à fournir l'effort budgétaire correspondant. La conséquence importante qui s'en déduit est que, l'UE puisse se présenter et se représenter elle-même comme un véritable acteur prêt à utiliser la puissance militaire à côté d'une gamme d'autres instruments politique, diplomatique, et économique. La seconde implication consiste à améliorer le fonctionnement interne des structures de l'UE pour donner plus de cohérence et d'efficacité à l'action extérieure de l'UE. C'est l'un des principaux objectifs du projet de Traité Constitutionnel (voir infra). Enfin, cette stratégie commune rappelle que, conformément à l'adage bien connu, « l'union fait la force », l'efficacité de l'action de l'UE et son poids sur la scène internationale dépendent directement du degré de convergence entre ses membres.

II.2.1.2 ... en partie seulement

Par l'étendue de la vision du rôle stratégique de l'UE sur la scène internationale qu'offre ce document et par l'unanimité qui a prévalu à son adoption, la stratégie européenne de sécurité constitue le premier fondement d'une géopolitique commune. Toutefois, il est incomplet. Il est d'ailleurs peut-être plus intéressant par ce qu'il ne dit pas que par ce qu'il dit.

Il omet d'abord d'évoquer les divergences et les oppositions entre les Etats membres, qui ont été décrites supra. Il oublie notamment de préciser que deux de ses membres sont des puissances nucléaires et membres permanents du Conseil de Sécurité. Il n'aborde donc pas l'usage commun que pourrait faire l'UE de ces atouts exceptionnels. Il n'aborde pas non plus les différences de cultures stratégiques, ni les divergences de priorités et de finalités. Il y a là une lacune importante, car un constat clairement établi de ces divergences permettrait de les résorber plus facilement pour converger progressivement vers des positions communes.

En dehors de la vulnérabilité énergétique et des risques que font peser des mouvements migratoires incontrôlés, il n'y a pas de véritable définition des intérêts de l'UE. C'est pourtant la base préalable à l'édification d'une vision géopolitique commune.

Enfin, l'UE n'est pas présentée comme un acteur géopolitique propre, avec ses intérêts et ses marges de manœuvre spécifiques. Rien n'est précisé quant à la possibilité de faire évoluer l'OTAN vers une Alliance plus équitable dans le contexte de développement de la PESD et des ambitions de l'UE en tant qu'acteur international. L'UE est simplement appelée à œuvrer pour la stabilité mondiale et à coopérer avec les Etats-Unis. C'est peut-être là que se situe la clé de l'avenir de l'UE : pour émerger en tant qu'acteur autonome, l'UE doit d'abord repenser sa relation avec l'allié américain.

II.2.2 Les innovations institutionnelles

II.2.2.1 Des évolutions récentes dans le sens d'une plus grande efficacité ...

II.2.2.1.1 Des structures plus souples pour réduire les sources de blocage

Une des raisons de l'inefficacité de la PESD résidait dans son immobilisme qui était la conséquence du recours systématique à la règle de l'unanimité conformément au Traité de Maastricht et d'un manque de cohérence globale dans la conduite de l'action extérieure de l'UE par les différents piliers, chacun refusant de coopérer avec les autres afin de préserver ses prérogatives.

Le traité d'Amsterdam a assoupli le mécanisme de prise de décision en offrant la possibilité à un membre, qui ne souhaite pas entraver la volonté de ses partenaires d'agir à plusieurs, de recourir à l'abstention constructive. Il a aussi institué les stratégies communes, dont l'adoption se fait à l'unanimité, mais dont la mise en œuvre se fait par le biais d'actions et de positions communes adoptées à la majorité qualifiée.

En outre, en précisant les objectifs, la durée et les moyens fournis par l'UE et les membres, ces stratégies communes offrent un cadre général pour l'action des trois piliers, ce qui assure une meilleure cohérence dans la conduite des relations extérieures.

Enfin, le Traité de Nice a institué les coopérations renforcées qui permettent à plusieurs membres d'agir en commun pour la mise en œuvre d'une action ou d'une position commune, s'il n'y a pas d'implication dans le domaine militaire ou de défense.

II.2.2.1.2 Une plus grande visibilité à l'action extérieure de l'UE

Une autre carence de la PESC était son manque de personnalisation. « L'Europe ? Quel numéro de téléphone »¹⁶ résumait assez bien ce déficit de représentation. En confiant au Secrétaire Général du Conseil la fonction de Haut Représentant pour la PESC, le Traité d'Amsterdam permet de combler cette lacune et d'assurer une permanence et une continuité qui faisaient défaut dans la conduite de la PESC.

II.2.2.1.3 Les moyens d'agir

Pour soutenir l'action du HR, une unité de planification et d'alerte rapide (UPAR) a été créée. Par une analyse collective des enjeux internationaux et de leurs conséquences, ainsi que par une mise en commun de l'information, elle contribue à une action plus efficace et moins dispersée de l'UE. Elle a notamment pour mission d'identifier en temps utile les événements, les crises politiques potentielles ou les situations susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur la PESC, ainsi que l'élaboration des options concernant la politique à suivre par le Conseil.

Pour éviter d'avoir à recourir systématiquement aux décisions du Conseil dans la conduite des opérations, le Traité de Nice a prévu que le COPS puisse être autorisé par le Conseil européen à prendre lui-même les décisions appropriées pour assurer le contrôle politique et la direction stratégique d'une opération de gestion de crise.

Enfin, la stratégie européenne de sécurité a rappelé que l'efficacité d'une action diplomatique était limitée si elle ne pouvait s'appuyer sur un outil militaire efficace. Le développement très rapide de la PESD depuis le sommet de Saint Malo a permis de remédier à l'une des causes essentielles de l'impuissance de la PESC. C'est à cette occasion qu'a été reconnue la légitimité de l'UE à se doter d'une capacité autonome d'action, appuyée sur des forces militaires crédibles afin de répondre aux crises internationales. Depuis, de nombreuses structures ont été mises en place pour rendre efficace cette décision. Le CMUE est chargé de formuler des avis et des recommandations au COPS et au Conseil Européen et de fournir des

¹⁶ Henry Kissinger

directives à l'EMUE. Celui-ci est chargé de la conduite des opérations militaires de gestion de crise menées par l'UE, de l'alerte rapide, de l'évaluation des situations et de la planification stratégique pour les missions de Petersberg. Spécificité de l'approche européenne de la prévention des conflits et de la gestion des crises, un mécanisme pour la gestion non militaire des crises a été instauré au Conseil d'Helsinki afin de coordonner et d'utiliser plus efficacement les divers moyens civils dont disposent l'UE et ses membres. Avec l'atteinte en 2003 du « Headline Goal » d'Helsinki, la PESD est devenu une réalité tangible et concrète qui s'est déjà illustré à plusieurs reprises en Bosnie avec la MPUE, en Iturie avec l'opération opération Artémis, et en Macédoine avec l'opération Concordia. Pour améliorer l'efficacité de cet outil militaire et accélérer sa transformation, la création de l'OCCAR et l'AED devrait favoriser l'émergence d'un marché européen de l'armement attractif et compétitif.

II.2.2.2 ... qui vont être prochainement complétées ...

Toutefois, ces améliorations et ces progrès importants restent insuffisants. De nombreuses possibilités de blocage subsistent et les réticences des piliers à coopérer pleinement ensemble nuisent encore gravement à l'efficacité et à la cohérence de l'action extérieure de l'UE. Enfin, la PESC manque de force et de crédibilité politique à cause du déficit démocratique engendré par la tenue à l'écart du Parlement Européen dans ce domaine. Le projet de Traité Constitutionnel devrait notablement améliorer cette situation.

II.2.2.2.1 Les innovations institutionnelles

Afin d'exercer des fonctions qui étaient éclatées entre la Commission, les relations avec les pays tiers par exemple, et les Etats membres au travers du Conseil, par le biais du HR, le projet prévoit la création d'un Ministre européen des Affaires étrangères qui sera en outre vice-président de la Commission. Le lien et le liant entre les différents organes de l'UE sera ainsi assuré. Il présidera le Conseil des affaires étrangères et pourra proposer que soient utilisés tous les outils de la politique étrangère, les instruments politiques, militaires et financiers au service d'un même objectif. La personnalité juridique conférée par le projet à l'UE, renforcera considérablement le crédit de son seul ministre à l'étranger.

Pour déployer son activité, ce ministre pourra s'appuyer sur la mise en place d'un service diplomatique européen qui réunira les fonctionnaires du Conseil, de la Commission et des états membres et englobera les ambassades de l'Union à l'étranger.

Enfin, l'assise démocratique de la PESC sera consolidée par le renforcement des pouvoirs du Parlement européen dont l'approbation sera requise pour la grande majorité des accords internationaux.

II.2.2.2.2 Le renforcement de la PESD

Une clause de défense mutuelle identique à celle de l'article V du traité instituant l'UEO prévoit que si l'un des Etats fait l'objet d'une agression armée, les autres lui doivent aide et assistance par tous moyens (y compris donc militaires). Certes, il est précisé que, pour les Etats membres de l'OTAN, cette organisation demeure le fondement de leur défense collective. Cependant, cette clause affirme pour la première fois une solidarité militaire propre aux Etats membres de l'Union et distincte du lien transatlantique. En fait, cette clause se conçoit comme une transition vers une future défense commune européenne, qui n'est plus présentée comme une éventualité, mais comme un objectif.

Pour les autres menaces, terrorisme, catastrophes, une clause de solidarité impose également à l'Union et à chaque Etat membre l'obligation de porter assistance, par tous les moyens, à un Etat membre touché par une catastrophe ou un acte terroriste.

D'autre part, la Constitution prévoit la mise en place d'une forme de coopération renforcée permanente spécifique à la défense : la coopération structurée. Sorte de Schengen de la défense, elle sera ouverte aux Etats qui s'engageront à participer aux principaux programmes européens d'équipement militaire et à fournir des unités de combat immédiatement disponibles pour l'Union. Ces Etats seront ainsi en mesure de remplir les missions militaires les plus exigeantes pour le compte de l'Union, en particulier pour répondre à des demandes de l'ONU. Ils coopéreront entre eux pour augmenter leur effort de défense et pour renforcer l'interopérabilité et la complémentarité de leurs armées.

En outre, l'éventail déjà très large des missions militaires que l'Union peut mener sera étendu à la lutte contre le terrorisme, aux missions de prévention des conflits, et aux missions de stabilisation post-conflit.

Enfin, le projet prévoit la création au sein de l'EMUE d'une cellule de planification et de conduite d'opérations qui constituera un embryon de capacité autonome de commandement pour des opérations de plus grande envergure que celles menées jusqu'ici par l'UE.

II.2.2.3 ... mais qui ne peuvent servir de substitut à la volonté politique

Finalement, ces évolutions sont-elles de nature à rapprocher les points de vues et à permettre de mieux définir les intérêts autour desquels les Européens sont prêts à s'unir et à agir ensemble sur la scène internationale.

Il convient d'abord de noter, que les progrès très substantiels réalisés dans le domaine institutionnel qui est régi par la règle de l'unanimité, ne peuvent être que le fruit d'une prise de conscience progressive par les Etats membres de la nécessité d'améliorer l'efficacité de l'action de l'Union et d'accroître son autonomie sur la scène internationale, et ce au prix d'un renforcement de ses pouvoirs, c'est à dire d'un abandon supplémentaire de souveraineté.

Ensuite, le renforcement très notable de la capacité d'action qui devrait en découler, conduira inévitablement l'UE à vouloir se servir de plus en plus de cette capacité nouvelle, ce qui devrait initier une sorte de cercle vertueux et agir comme un aimant sur les Etats les plus frileux. En effet, l'implication grandissante de l'UE dans le domaine de la sécurité internationale ne pourra qu'accroître sa reconnaissance par le reste du monde en tant qu'acteur stratégique de premier ordre et ainsi favoriser la prise de conscience par tous les membres de l'étendue de leurs responsabilités stratégiques. Ces responsabilités déjà décrites dans la stratégie européenne de sécurité ne peuvent que les inciter à s'investir davantage dans la construction de la PESD.

Ces évolutions constituent donc un cadre propice au rassemblement des Européens autour d'intérêts communs.

Néanmoins, il est difficile de dire jusqu'où ira ce rapprochement. Car ce projet n'a pas éliminé toutes les possibilités de blocage. Le Royaume Uni n'aurait pas pu l'accepter autrement. Le traité prévoit de nombreux abandons de souveraineté mais il ne peut contraindre les membres à abandonner toute leur souveraineté. Sur ce point, les deux pays qui ont le plus à perdre sont le Royaume uni et la France. Jusqu'où sont-ils prêts à aller. L'élément déterminant semble donc la relation à la puissance américaine et la volonté politique de s'unir, pour le meilleur et pour le pire.

II.3 Conclusion de la deuxième partie

Lorsque les membres de l'UE parviennent à s'unir autour d'intérêts communs pour agir ensemble, ils obtiennent des succès éclatants, dans le domaine commercial par exemple.

Le caractère crucial des enjeux démographiques, énergétiques et sécuritaires devrait aussi les pousser à converger sur ces défis dont l'ampleur est telle qu'ils ne pourront pas les relever autrement que par leur union.

Les évolutions institutionnelles récentes et à venir offrent un cadre propice à une telle évolution.

Toutefois, elles ne pourront remplacer la volonté politique d'exister en tant qu'entité autonome, unie et distincte des Etats-Unis.

CONCLUSION

Le succès éclatant de la politique commerciale, et dans une moindre mesure de la politique de voisinage montre bien l'intérêt d'une union forte pour relever les défis que pose le monde d'aujourd'hui.

Inversement, les échecs, dans le secteur énergétique par exemple, démontrent que la division ou l'absence d'union sont sources de faiblesse.

Il existe une somme d'intérêts communs sur lesquels les Européens doivent impérativement s'unir pour laisser un avenir à cette belle aventure, unique dans l'histoire, qu'est la construction européenne. L'importance de ces intérêts communs est suffisante pour dépasser la plupart des divergences qui opposent les membres sur l'ordre des priorités.

Il y a donc là, la matière et le cadre pour développer une vision géopolitique commune.

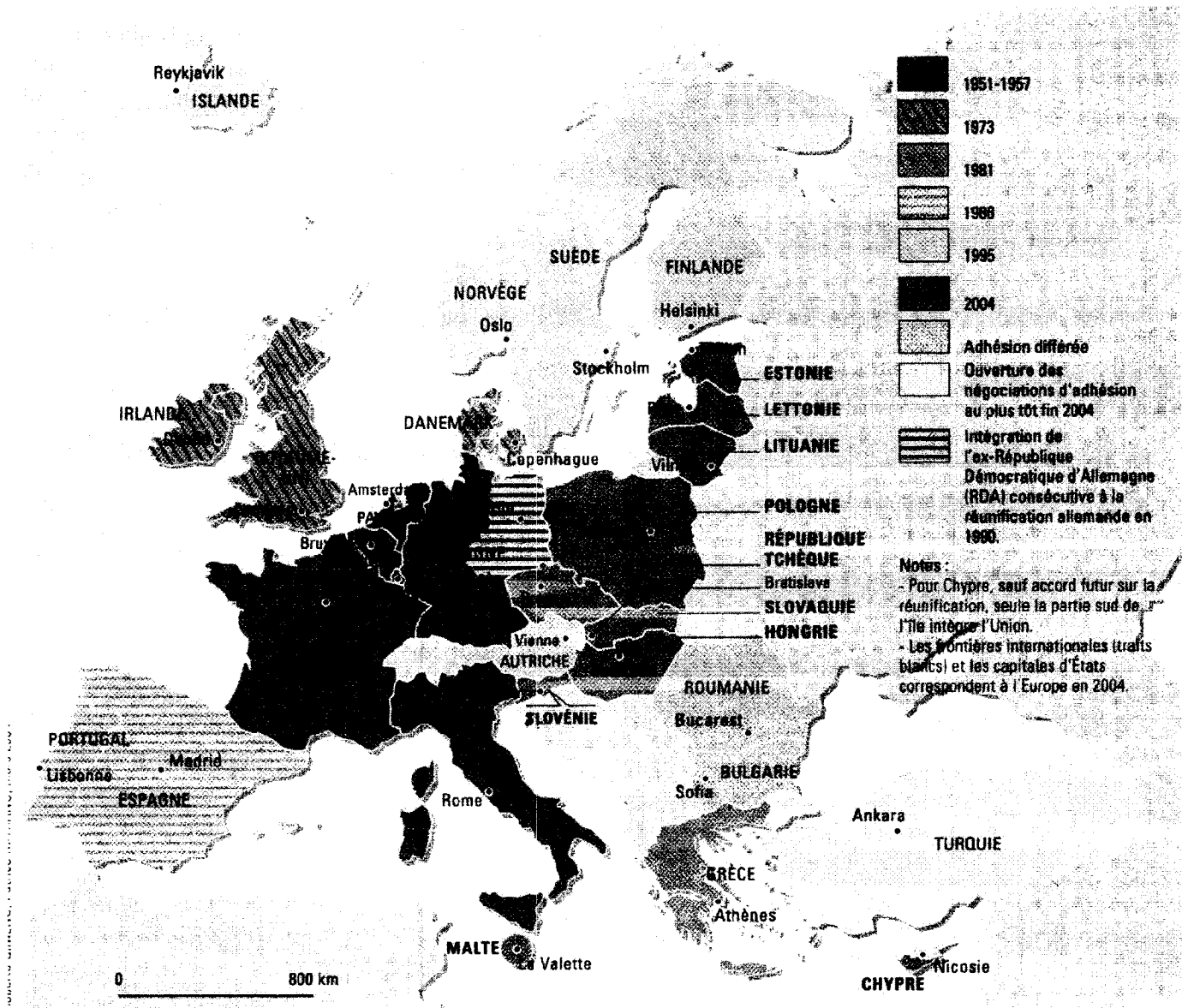
Toutefois, pour être en mesure de penser l'Europe au futur, les Etats membres devront consentir aux derniers abandons de souveraineté, les plus douloureux. Il sera notamment nécessaire de repenser la relation à l'allié américain ainsi que la place des deux membres les plus puissants, la France et la Grande Bretagne.

L'avenir de l'Europe repose sur la volonté politique commune de ces deux pays.

ANNEXE 1

L'UNION EUROPEENNE

Les élargissements successifs de l'Europe communautaire



ANNEXE 2

INITIATIVES ET DECLARATIONS DES DIRIGEANTS FRANÇAIS ET BRITANNIQUES VISANT A FAVORISER L'EMERGENCE D'UNE DISSUASION EUROPEENNE ¹⁷

1. INITIATIVES INSTITUTIONNELLES

- Institution en 1992 d'une commission mixte franco-britannique sur la politique et les doctrines nucléaires
- Adoption en 1996 à Nüremberg d'un Concept stratégique franco-allemand qui prévoit « l'établissement d'un dialogue sur le rôle de la dissuasion nucléaire dans le cadre d'une politique européenne de défense »

2. DECLARATIONS DES DIRIGEANTS POLITIQUES FRANÇAIS ET BRITANNIQUES

- Alain Juppé à l'IHEDN en 1995 parle de « dissuasion concertée ».
- Sir Christopher Mallaby, Relations internationales et stratégiques : « les armes nucléaires britanniques ne sont pas seulement là pour défendre le territoire national, mais aussi pour défendre l'Europe »
- Jacques Chirac à l'IHEDN en 2001 indique que « l'appréciation des intérêts vitaux de la France tiendrait compte de la solidarité croissante des pays de l'UE ».

¹⁷ Bernard Ribeiro, « Le rôle de l'arme nucléaire dans la mise en œuvre d'une PECSA », *Vers une politique européenne de sécurité et de défense*, CERIS, Ed Economica

CAPACITES D'ACTION DES ARMEES EUROPEENNES SUR L'ECHELLE D'INTENSITE DES CONFLITS

Appendix 3: The Conflict Intensity Scale

Level of intensity		1	2	3	4	5	6	7	8	
Type of operation		Petersberg tasks with low intensity			Petersberg tasks with medium intensity			Advanced operations		
Required Capabilities		- general purpose ground forces			- NBC protection - specialised forces - CIMIC - MEDEVAC			- NBC protection - specialised forces - CIMIC - MEDEVAC - heavy equipment - heavy transport - heavy lift		
USA	USA	[REDACTED]								
EU 15	Austria	[REDACTED]								
	Belgium	[REDACTED]								
	Denmark	[REDACTED]								
	Finland	[REDACTED]								
	France	[REDACTED]								
	Germany	[REDACTED]								
	Greece	[REDACTED]								
	Ireland	[REDACTED]								
	Italy	[REDACTED]								
	Luxembourg	[REDACTED]								
	Netherlands	[REDACTED]								
	Portugal	[REDACTED]								
	Spain	[REDACTED]								
	Sweden	[REDACTED]								
UK	[REDACTED]									
EU +10	Cyprus	[REDACTED]								
	Czech Republic	[REDACTED]								
	Estonia	[REDACTED]								
	Hungary	[REDACTED]								
	Latvia	[REDACTED]								
	Lithuania	[REDACTED]								
	Malta	[REDACTED]								
	Poland	[REDACTED]								
	Slovakia	[REDACTED]								
	Slovenia	[REDACTED]								

ANNEXE 4

COMPARAISON DES INDUSTRIES DE DEFENSE EUROPEENNE ET AMERICAINE

1. RESTRUCTURATION ET CONCENTRATION

1.1 Les consolidations industrielles aux Etats-Unis

1988: les **12** premiers industriels (par le CA défense) représentent 65% du total de l'industrie

- 1) MacDonnel Douglas
- 2) Lockheed
- 3) General-Dynamics
- 4) General Electric
- 5) General Motors / Hughes
- 6) Raytheon
- 7) Rockwell
- 8) Northrop
- 9) Boeing
- 10) Martin Marietta
- 11) TRW
- 12) Grumman

SONT DEVENUS

2003° :

- 1) Lockheed-Martin
- 2) Boeing
- 3) Northrop-Grumman
- 4) Raytheon
- 5) General Dynamics
- 6) L3-Com

° : classement par le CA 2003
Défense

1.2 Les consolidations industrielles en Europe

1988: les **15** premiers industriels (par le CA défense) représentent 65% du total de l'industrie

- 1) British Aerospace
- 2) Thomson-CSF
- 3) Gec Ltd
- 4) Daimler
- 5) Aerospaziale
- 6) DCN
- 7) IRI (Italie)
- 8) Dassault-Breguet
- 9) MBB
- 10) EFIM (It.)
- 11) Fiat
- 12) Philips
- 13) Ferranti (UK)
- 14) Giat
- 15) Casa (Esp)

SONT DEVENUS

2003° :

- 1) BAE Systems
- 2) EADS
- 3) THALES
- 4) FINMECCANICA
- 5) DCN
- 6) Rheinmetall
- 7) Dassault Aviation
- 8) Saab
- 9) Sagem

° : classement par le CA 2003
Défense

2. COMPARAISON DU NOMBRE DE FABRICANTS PAR GRANDS DOMAINES

	ETATS-UNIS	EUROPE
BUDGET DE LA DEFENSE 2001 (MILLIARDS €)	343 MDE	135 MDE
NOMBRE DE FABRICANTS:		
AVIONS	2	4
MISSILES	3	4
VEHICULES BLINDES	2	8
NAVALS (SURFACE ET SOUS-MARINS)	2	12

ANNEXE 5

L'UE ET LE MARCHE MONDIAL DE L'ENERGIE

Figure 2.1. World Primary Energy Demand

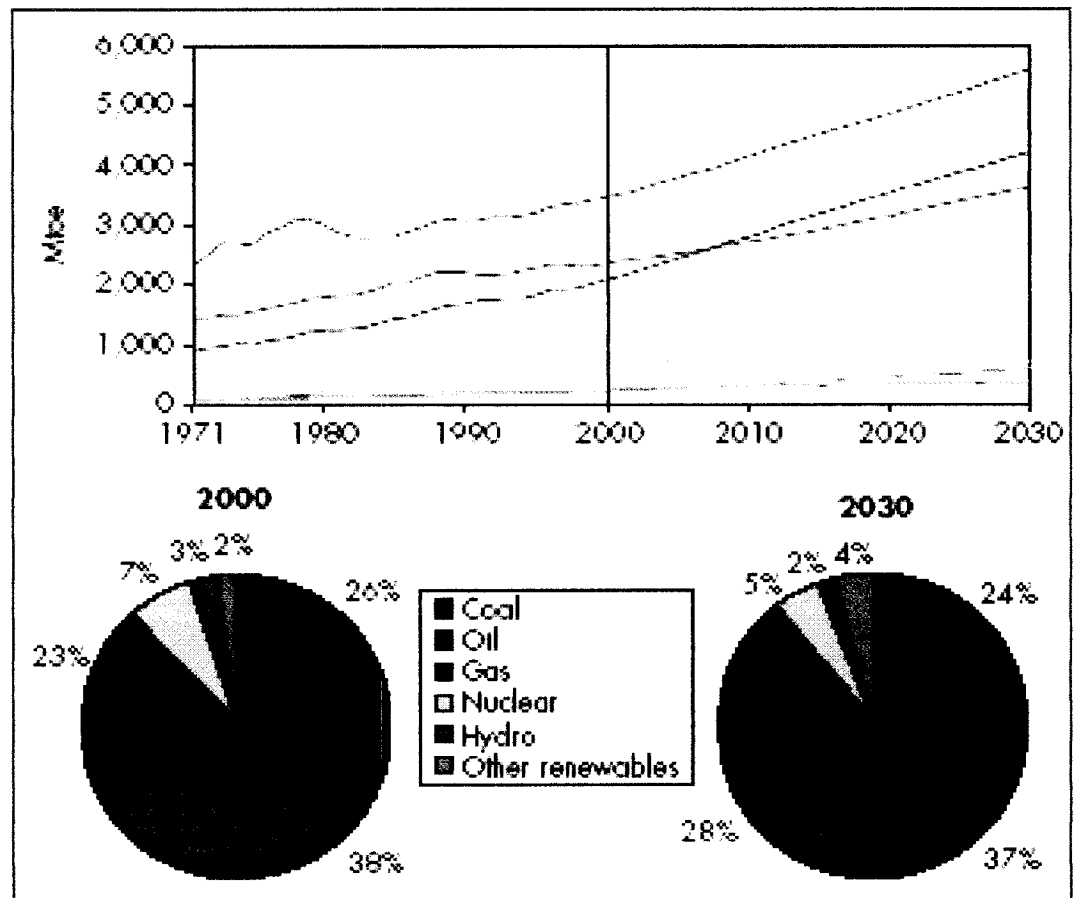
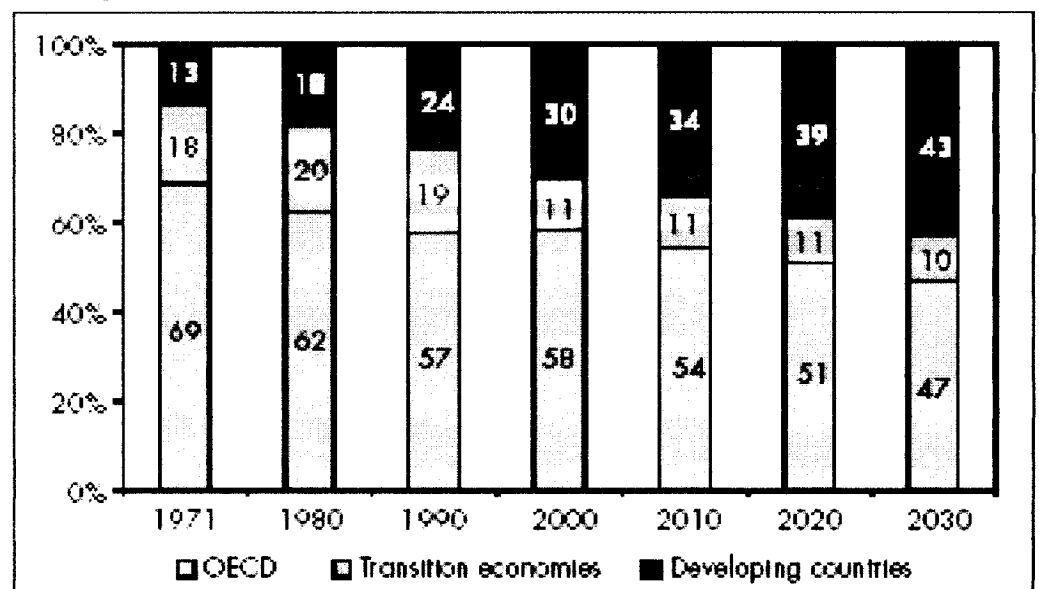
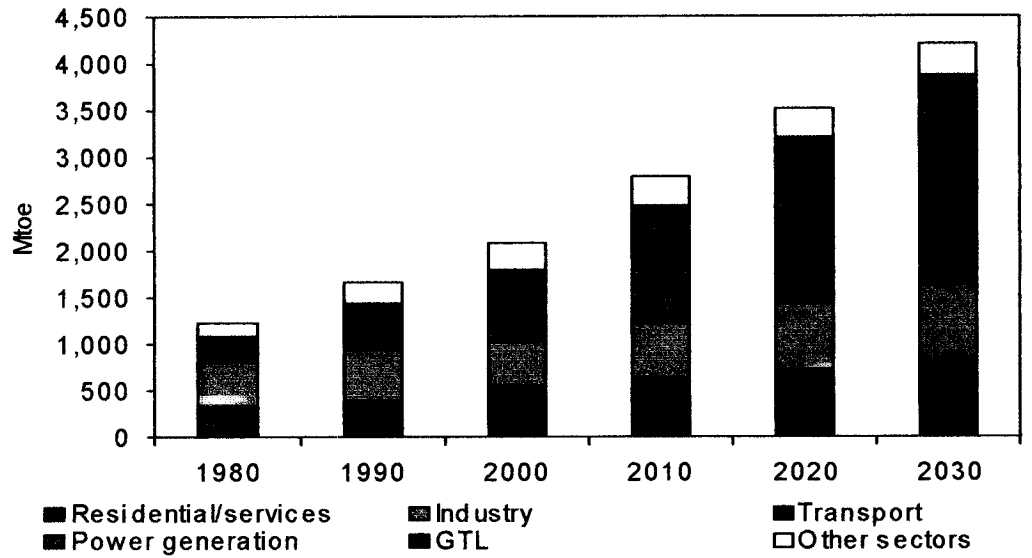


Figure 2.3: Regional Shares in World Primary Energy Demand



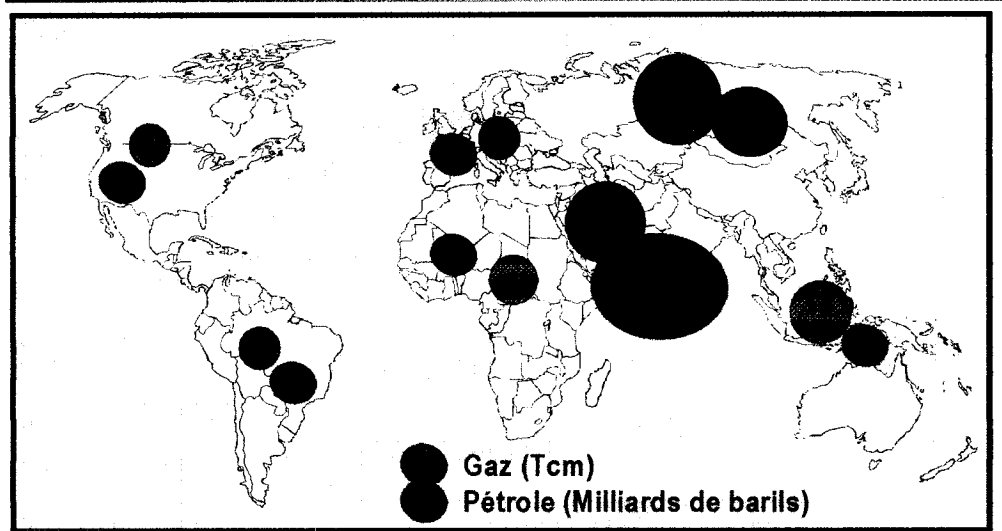
Perspectives de la demande gazière mondiale



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
DES RÉSOURCES ET DE L'ÉNERGIE

- 10 -

La question des réserves d'hydrocarbures



Source AIE

Vers une concentration géographique des réserves au Moyen Orient...

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
DES RÉSOURCES ET DE L'ÉNERGIE

- 3 -

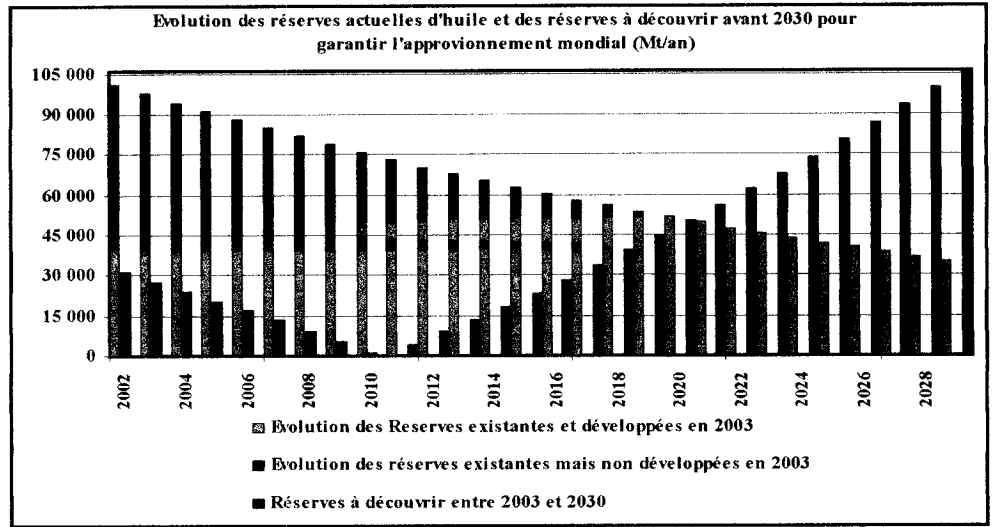
Table 3.4: World Oil Demand (million barrels per day)

	2000	2010	2020	2030	Average annual growth 2000-2030 (%)
OECD North America	22.2	24.8	27.7	30.8	1.1
US and Canada	20.2	22.5	24.8	27.3	1.0
Mexico	1.9	2.3	2.9	3.5	2.0
OECD Europe	14.1	15.3	16.0	16.4	0.5
EU	12.3	13.2	13.7	13.9	0.4
Other OECD Europe	1.9	2.1	2.4	2.5	1.0
OECD Pacific	8.5	9.5	10.3	10.5	0.7
Japan/Australia/N Zealand	6.4	6.9	7.2	7.0	0.3
Korea	2.1	2.6	3.1	3.4	1.6
OECD total	44.8	49.6	54.0	57.6	0.8
Transition economies	4.6	5.4	6.3	7.1	1.5
Russia	2.7	3.1	3.7	4.4	1.7
Other	1.9	2.3	2.5	2.7	1.1
China	4.9	7.0	9.4	12.0	3.0
Indonesia	1.1	1.5	2.0	2.4	2.7
Other East Asia	3.2	4.4	5.7	7.0	2.7
India	2.1	3.0	4.2	5.6	3.3
Other South Asia	0.5	0.8	1.2	1.8	4.0
Brazil	1.8	2.4	3.1	3.8	2.5
Other Latin America	2.7	3.4	4.3	5.5	2.4
Africa	2.0	2.9	3.9	5.4	3.3
Middle East	4.1	5.2	6.3	7.7	2.2
Non-OECD	27.1	35.9	46.4	58.3	2.6
Bunkers and stock changes	3.1	3.3	3.6	4.1	1.0
Total demand	75.0	88.8	104.0	120.0	1.6

Table 3.7: World Primary Natural Gas Demand (bcm)

	2000	2010	2020	2030	Average annual growth 2000-2030 (%)
OECD North America	788	992	1161	1,305	1.7
OECD Europe	482	640	799	901	2.1
OECD Pacific	122	168	201	243	2.3
Transition economies	609	748	876	945	1.5
China	32	61	109	162	5.5
East Asia	83	139	200	248	3.7
South Asia	51	96	153	205	4.7
Latin America	105	167	251	373	4.3
Middle East	201	272	349	427	2.5
Africa	53	95	155	239	5.2
World	2,527	3,377	4,254	5,047	2.4

La question des réserves souterraines de pétrole

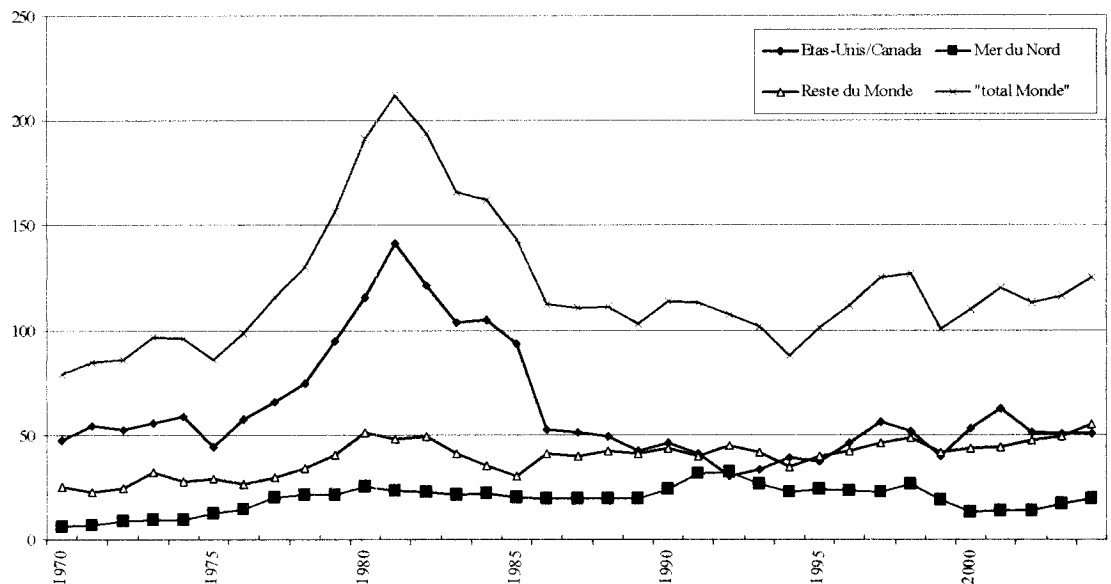


Des investissements en R&D et dans le domaine de l'exploration sont indispensables pour disposer à temps des réserves nécessaires (en rouge)

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

-4-

Investissement dans l'amont pétrolier mondial (G\$2004)

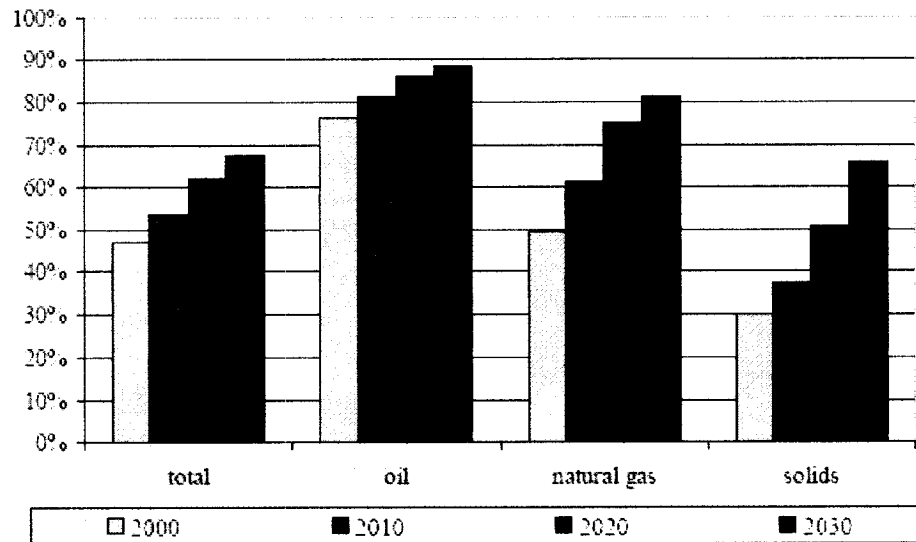


MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

-9-



des importations de produits énergétiques inévitables...



Importations: 68% de la consommation finale en 2030 (50% en 2000)



...et une plus grande dépendance externe vis-à-vis de la Russie et de l'OPEP

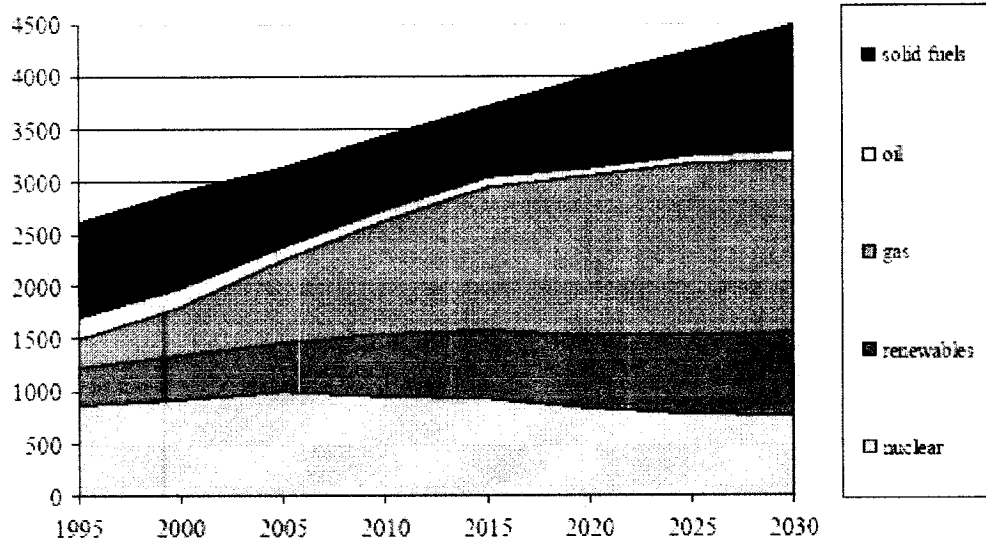
Importations vers EU25 (actuelles)

	Pétrole	Gaz naturel
Moyen Orient	25% (45% EU 15)	
Russie	22%	50%
Algérie/Afrique du Nord	15%	30%

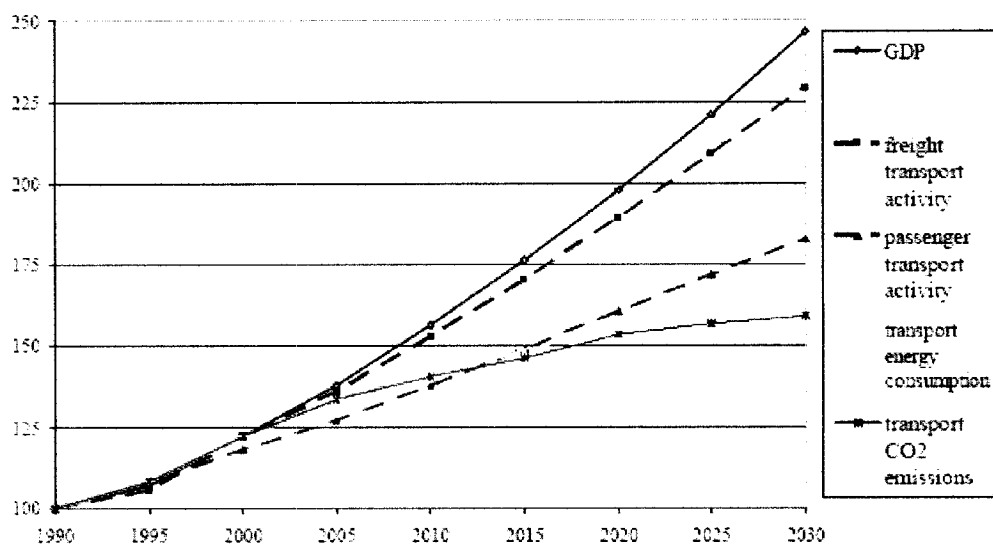
Seule alternative significative – la Norvège (25% des importations du gaz et du pétrole)



Place affirmée de l'électricité...et du gaz naturel destiné à la production électrique



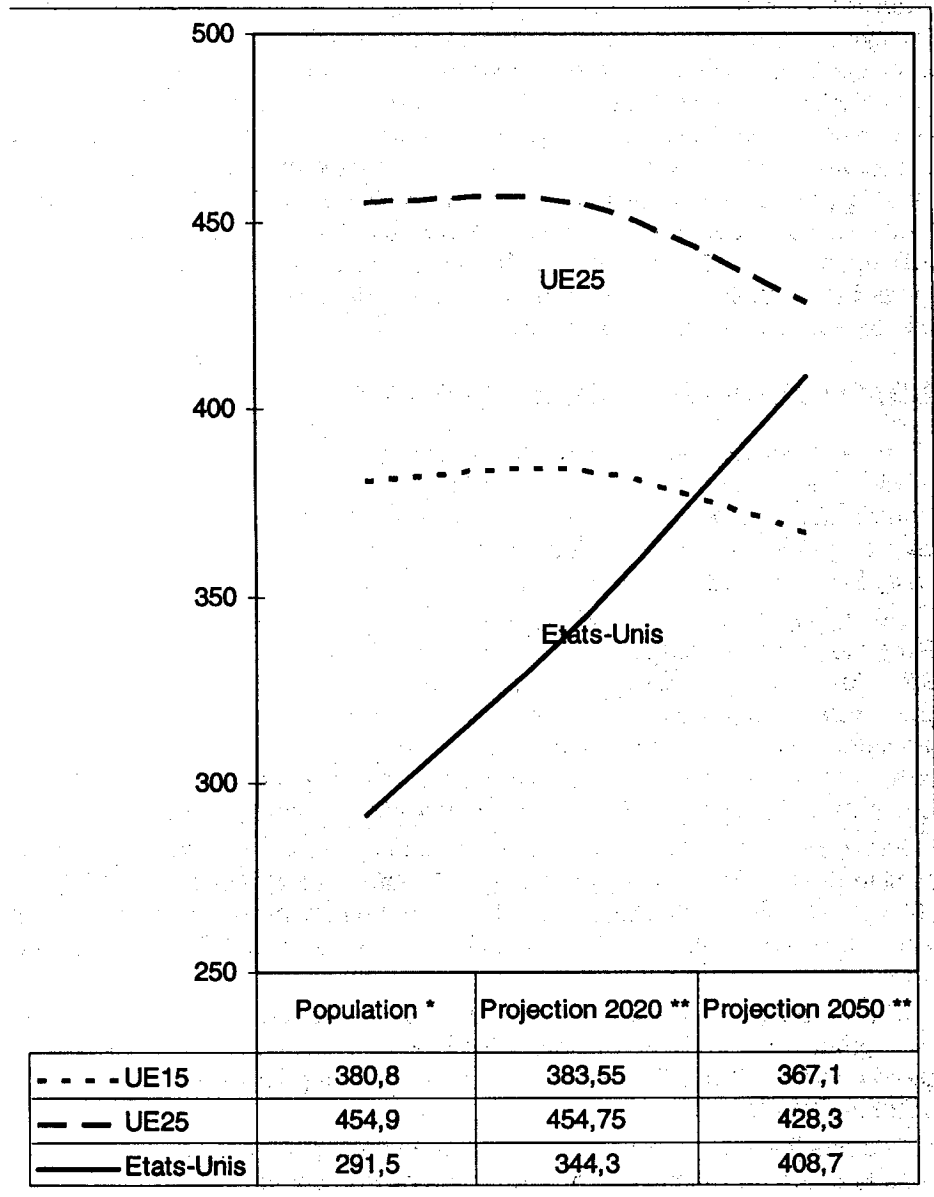
Croissance du poids des transports dans nos économies



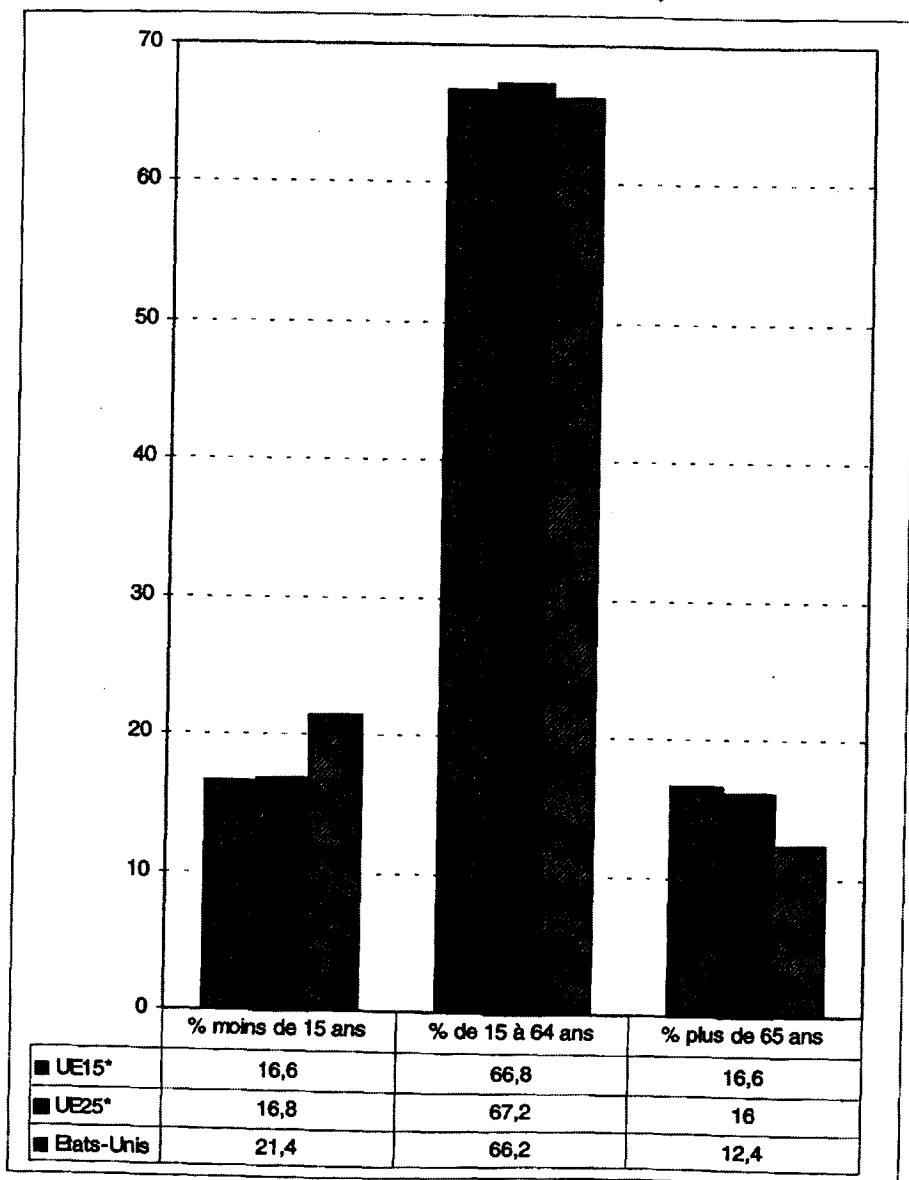
ANNEXE 6

COMPARAISON DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES EUROPEENNE
ET AMERICAINE

Graphique 1.5. Population 2003-2004 et projections pour 2020 et 2050 :
UE15, UE25 et États-Unis, en millions

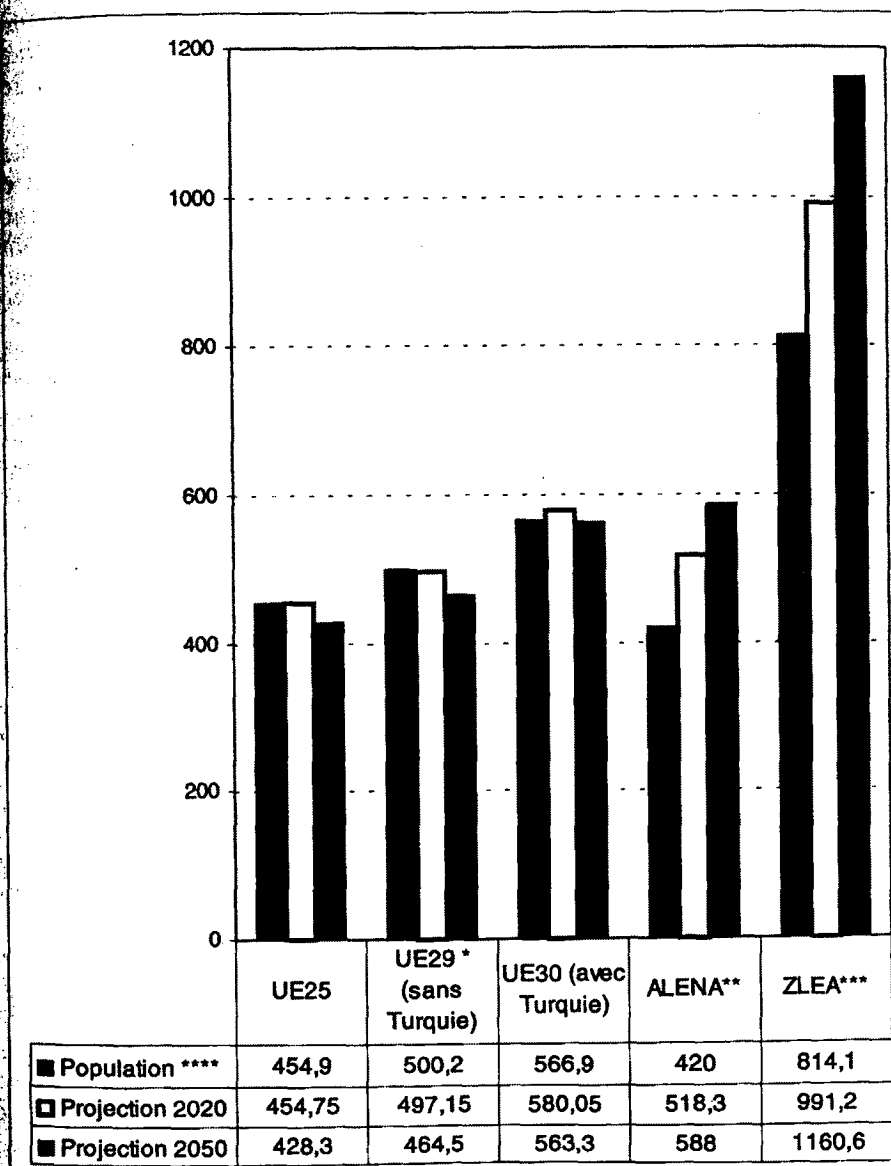


Graphique 1.6. Structure de la population par âge en 2002 pour l'UE15, l'UE25 et les États-Unis, en %



* UE15 et UE25 : estimations. Source : Eurostat, communiqué 36/2004 – 11 mars 2004. Réalisation : P. Verluise.

Graphique 1.7. Population et projections pour trois configurations de l'UE et les organisations commerciales américaines, en millions



* UE29 : UE25 + Bulgarie, Roumanie, Croatie et Serbie. ** ALENA : États-Unis, Canada, Mexique. *** ZLEA : 28 pays d'Amérique dans ce calcul. **** UE15, UE25, UE29 et UE30, estimation 01.01.2004. ALENA : pop. en 2000. ZLEA : pop. En 2002. Réalisation : P. Verluise. Source : J.-C. Cheenais, INED, 2004.

Table des matières

Introduction	1
<u>Partie I : Une grande diversité des intérêts sur le plan stratégique</u>	2
I.1 L'Union Européenne : une Union d'Etats qui ont des intérêts propres ...	2
I.1.1 <u>Des cultures stratégiques propres</u>	2
I.1.1.1 La position géopolitique	2
I.1.1.1.1 Tropisme maritime ...	2
I.1.1.1.2 ... et tropisme continental	3
I.1.1.1.3 Les états hybrides	3
I.1.1.2 La culture militaire	4
I.1.1.2.1 Approche managériale et approche guerrière	4
I.1.1.2.2 Le passé colonial	4
I.1.1.3 Les relations entre les militaires et la nation	5
I.1.2 <u>Des moyens hétérogènes</u>	5
I.1.2.1 La dissuasion nucléaire : un facteur d'hétérogénéité fondamental	5
I.1.2.1.1 Une grande liberté d'action pour la France et le RU	6
I.1.2.1.2 Une politique de dissuasion européenne qui peine à émerger	6
I.1.2.2 Une capacité d'action extérieure assez faible	7
I.1.2.3 Un marché européen de l'armement éclaté	7
I.1.3 <u>Des finalités diverses</u>	8
I.1.3.1 La recherche de puissance à travers l'Europe : le cas français	8
I.1.3.2 La recherche de puissance à travers les Etats-Unis : le cas britannique	9
I.1.3.3 Le refus de la puissance: le cas allemand	9
I.1.3.4 Et les autres	10
I.2 ... d'où découlent des divergences dans la définition d'intérêts communs au niveau européen	11
I.2.1 <u>Des divergences stratégiques qui tiennent à des raisons historiques</u>	11
I.2.1.1 Le cas de la Russie	11
I.2.1.2 Le poids de l'héritage colonial	12
I.2.2 <u>Des divergences stratégiques qui tiennent à une diversité de priorités géographiques</u>	12
I.2.2.1 L'espace méditerranéen	13
I.2.2.2 L'espace baltique	13
I.2.2.3 Les marches orientales : la Moldavie et l'Ukraine	14
I.3 Conclusion partielle de la première partie	14

Partie II : Une convergence possible des intérêts entre Etats membres peut-elle conduire à une vision commune du rôle de l'UE sur la scène internationale ?	15
II.1 Une convergence sur certains intérêts stratégiques	15
II.1.1 <u>Intérêts géoéconomiques</u>	15
II.1.1.1 La politique commerciale, un exemple réussi de l'action commune	15
II.1.1.1.1 Les accords bilatéraux et régionaux, vecteurs de la stratégie d'influence de l'UE	15
II.1.1.1.2 La mondialisation : un besoin de régulation	16
II.1.1.1.3 La politique commerciale, fer de lance de la politique étrangère de l'UE ?	16
II.1.1.2 La question énergétique	17
II.1.1.2.1 Un marché mondial de l'énergie sous tension	17
II.1.1.2.2 Le pétrole : un enjeu de sécurité internationale	18
II.1.1.2.3 L'UE dans le débat énergétique mondial	19
II.1.1.3 La question démographique	20
II.1.1.3.1 Un déclin inquiétant	20
II.1.1.3.2 Une immigration nécessaire mais potentiellement déstabilisante	22
II.1.2 <u>Intérêts stratégiques de sécurité</u>	23
II.1.2.1 La sécurité aux marges de l'UE	23
II.1.2.1.1 La frontière orientale	23
II.1.2.1.2 La frontière méridionale	24
II.1.2.1.3 Intérêt d'une politique de voisinage efficace	25
II.1.2.2 La sécurité au-delà du voisinage proche	25
II.1.2.2.1 Le terrorisme	26
II.1.2.2.2 La prolifération des armes de destruction massive (ADM)	26
II.2 Vers une vision stratégique commune ?	26
II.2.1 <u>La stratégie européenne de sécurité</u>	26
II.2.1.1 Un vide stratégique comblé	26
II.2.1.2 ... en partie seulement	28
II.2.2 <u>Les innovations institutionnelles récentes et prévues</u>	28
II.2.2.1 Des évolutions récentes dans le sens d'une plus grande efficacité ...	28
II.2.2.1.1 Des structures plus souples pour réduire les sources de blocage	28
II.2.2.1.2 Une plus grande visibilité à l'action extérieure de l'UE	29
II.2.2.1.3 Les moyens d'agir	29
II.2.2.2 ... qui vont être prochainement complétées ...	30
II.2.2.2.1 Les innovations institutionnelles	30
II.2.2.2.2 Le renforcement de la PESD	31
II.2.2.3 ... mais qui ne peuvent servir de substitut à la volonté politique	31
II.3 Conclusion partielle de la deuxième partie	32

Conclusion

33

Annexes

ANNEXES

Annexe 1: carte de l'Union Européenne

Annexe 2: Initiatives et déclarations des dirigeants français et britanniques visant à favoriser l'émergence d'une dissuasion européenne

Annexe 3: capacités d'action des armées européennes sur l'échelle d'intensité des conflits

Annexe 4: comparaison des industries de défense européenne et américaine

Annexe 5: l'UE et le marché mondial des hydrocarbures

Annexe 6: comparaison des évolutions démographiques européenne et américaine

Bibliographie

Ouvrages généraux.

- Aymeric Chauprade, *Géopolitique, constantes et changement dans l'histoire*, Ed Ellipses
- Robert Bussière, *Sécurité européenne et réalités internationales, pour une recherche de la cohérence*, Centre d'étude et de prospective stratégique, Ed Publisud.
- Marie-Françoise Durand & Alvaro de Vasconcelos, *La PESC, ouvrir l'Europe au monde*, Presses de Sciences Po.
- Bertrand Gallet, *La politique étrangère commune*, Ed Economica
- Revue française de géopolitique, *Géopolitique de l'énergie*, Ed Ellipses
- Olivier Cattaneo, *Quelles ambitions pour la politique commerciale de l'Union Européenne*, Les notes de l'IFRI
- Zbigniew Brzezinski, *Le Vrai Choix, L'Amérique et le reste du monde*, Ed Odile Jacob
- Jean Klein, Patrice Buffotot, Nicole Vilboux, *Vers une politique européenne de sécurité et de défense, défis et opportunités*, Centre de relations internationales et de stratégie (CERIS), Ed Economica
- Nicole Gnesotto, *La puissance et l'Europe*, Presses Sciences Po
- Gérard François Dumont, *Démographie – Analyse des populations et démographie économique*, Ed Dunod, collection Economie module
- Georges Tapinos, *Éléments de démographie – Analyse des déterminants socio-économiques et histoire des populations*, Ed Armand Colin
- Michel Godet, *Le choc de 2006*, Ed Odile Jacob
- Groupe Venusberg, *A European Defence Strategy*, Fondation Bertelsmann
- Philippe Colombani, *Le commerce mondial au 21^{ème} siècle*, Les notes de l'IFRI
- Pierre Verluise, *Géopolitique de l'Europe, l'UE élargie a-t-elle les moyens de la puissance ?*, Ed Ellipses
- Questions Internationales, *L'Europe à 25*, La documentation française

Articles

- Henri Bentégeat, *Dissuasion*, Défense Nationale, Août – Septembre 2004.
- Thierry d'Arbonneau, *Actualités et avenir de la dissuasion nucléaire*, Défense Nationale, Août – Septembre 2004
- Maxime Lefèbvre, *L'Europe, puissance par la défense ?*, Défense Nationale, Mai 2004
- Pierre Noël, *Pétrole et sécurité internationale : de nouveaux enjeux*, Défense Nationale, Janvier 1999
- Hervé Couteau-Bégarie, *Bréviaire stratégique*, site internet de l'Institut de Stratégie Comparée (www.stratisc.org)
- Bruno Colson, *La culture stratégique française*, site internet de l'ISC (www.stratisc.org)
- Bernard Labatut, *Renaissance d'une puissance ? Politique de défense et réforme militaire dans l'Espagne démocratique*, site internet de l'ISC (www.stratisc.org)

